Troisième Année. - N° 18. Le Numéro : 25 centimes 3 Mai 1913

Le Courrier Cinématographique

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

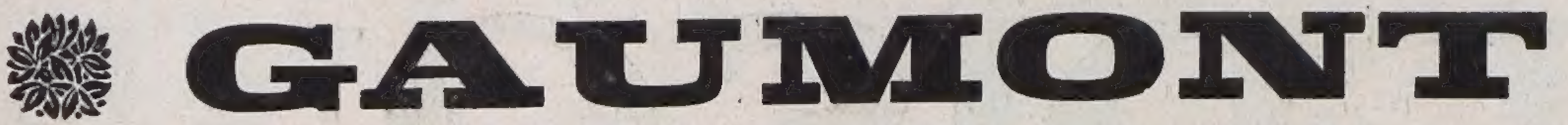
ABONNEMENTS :
FRANCE { Paris . . . . 10 fr.
Départements 15 »
ÉTRANGER. . . . . . . 20 »

Directeur : CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS
TÉLÉPHONE : 456-33

LA PUBLICITÉ
est reçue
aux Bureaux du Journal



SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS





SIÈGE SOCIAL : 57, Rue Saint-Roch, 57 — PARIS

COMPTOIR CINÉ-LOCATION

28, Rue des Alouettes
PARIS

De la Célèbre Série des
Grands Films Artistiques Gaumont

Paris-St-Pétersbourg Minuit 35

Drame étrange et sensationnel

295 mètres — Agrandissement

Le coup de Sonnette

Drame

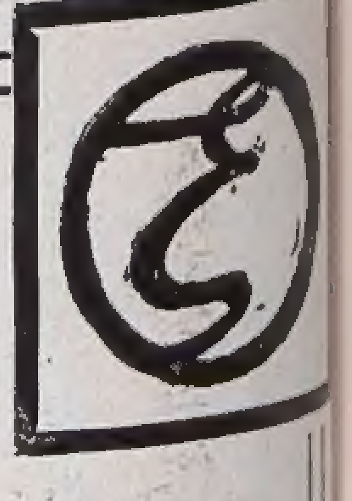
300 mètres — Agrandissement

BOUT-de-ZAN
et le chien policier

De la célèbre Série comique

270 mètres — Affiche





TRADE *Thomas A. Edison* MARK

EDISON

.... TÉLÉPHONES ....
PARIS : Gutenberg 07-43
LEVALLOIS-PERRET : 590-08
... Salle de Projections ....

Bureaux : 59-61, Rue des Petites-Ecuries, PARIS
Ateliers et Magasins : 64, Rue de Cormeille, LEVALLOIS-PERRET

- Adresse télégraphique -
- Ediphon Levallois-Perret -

NOUVEAUTÉS LIVRABLES LE 16 MAI 1913 :

EXTRACTION DES BATEAUX NAUFRAGÉS

111 mètres

Curieux plein air absolument inédit



UNE MISSION DIPLOMATIQUE

320 mètres

Mission des plus périlleuse confiée à notre sympathique artiste Marie Fuller dans laquelle elle prodigue ses multiples talents. Très dramatique et très sensationnel.

Le Récit du Moine

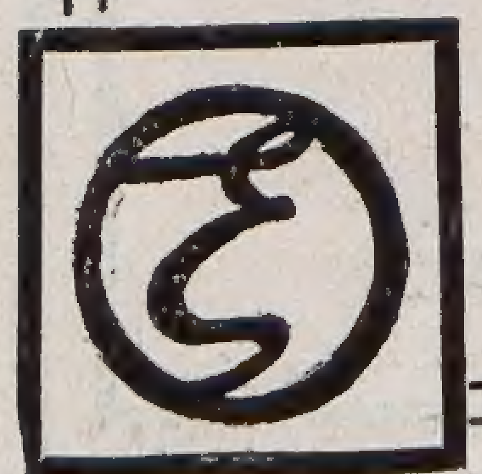
Belle légende dont les dramatiques péripéties se déroulent dans les magnifiques paysages de San Diego.

Une date à se rappeler, c'est celle du 30 MAI 1913, jour de la mise en vente de

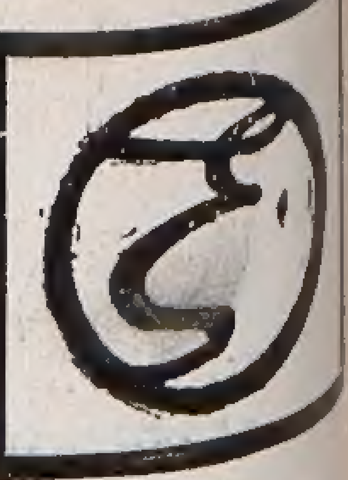
L'ENFER DE LA VIE

grand film dramatique en deux parties.

Les Films EDISON sont célèbres dans le monde entier



Agent Général pour la Belgique : M. B. REIMERS EENBERG, 22, Place de Brouckère, BRUXELLES
Agent Général pour l'Espagne : MM. COX & Cie, 29, Paseo, COLON, BARCELONE
Représentant Général pour l'Italie : Compie BADINO, Via Sottoripa, 3, à GÊNES



Tous les Films Edison sont exclusivement imprimés sur Pellicules vierges de la Compagnie EASTMAN KODAK

Troisième Année. - N° 18. Le Numéro : 25 centimes. 3 Mai 1913

Le Courrier Cinématographique

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE
Un an . . . . . . 10 fr.
ÉTRANGER
Un an 12 50

Directeur : CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS
TÉLÉPHONE : 456-33

LA PUBLICITÉ
est reçue
aux Bureaux du Journal

Une Exposition Internationale de la Cinématographie

à PARIS

□ □ □

Le Cinématographe, expression admirable de l'art moderne, malgré toutes les difficultés économiques qu'il traverse, évolue vers le mieux avec une sûreté et une rapidité déconcertantes. Il n'a pas atteint sa majorité, mais déjà il étonne les plus sceptiques par une croissance merveilleuse et des campagnes d'un trop réel intérêt pour être contestées.

Le moment semble donc particulièrement bien choisi d'affermir par une manifestation grandiose, inoubliable, son énorme vitalité et l'exposition constituant la meilleure façon connue de donner publiquement la mesure de la puissance financière, commerciale, industrielle, scientifique et artistique d'une industrie moderne, la *Chambre Syndicale de la Cinématographie* en a admis le principe dans une de ses dernières réunions, et nous en a avisé officiellement.

La *Chambre syndicale française*, organisation centrale, directrice, coordonne les travaux de toutes les spécialités de la cinématographie. Elle comprend les constructeurs, les éditeurs, les loueurs, les directeurs. En un mot, elle synthétise, sous la présidence autorisée de MM. Lumière, Pathé et Gaumont, une imposante majorité agissante, profondément libérale.

La France est le berceau du cinéma. Si elle n'a pas réalisé la première l'idée d'une exposition cinématographique, elle tient à développer le mouvement commencé à Londres en mars dernier, et à lui donner une ampleur digne de l'industrie cinématographique.

Jusqu'à présent, le cinéma n'a été qu'un passe-temps pour le public. Il peut devenir un mentor écouté, tout en restant l'amusement préféré des foules.

L'exposition cinématographique de Paris aura pour mission de faire naître l'intérêt public, d'élargir les côtés scientifiques et instructifs de cette industrie, d'améliorer les spectacles actuels et de montrer tout ce qu'on est en droit d'espérer du cinéma à tous les points de vue.

Pendant que les échos de la grande semaine anglaise résonnent encore, alors que l'Olympia de Londres vient à peine de fermer ses portes sur les plus éclatants succès, il sied de prendre aujourd'hui même une date et d'annoncer le premier Salon parisien cinématographique international.

L'Exposition Cinématographique a donc rallié tous les suffrages. Elle aura certainement lieu et groupera toutes les industries annexes. La photographie y tiendra une place de premier plan, ainsi que la mécanique, l'électricité, l'ameublement, la tapisserie, l'architecture, en un mot, toutes les industries et tous les arts qui se rattachent, de près ou de loin au cinématographe. On en fixera la date et le programme dans quelques jours, mais on peut, d'ores et déjà, prévoir qu'elle sera inaugurée au printemps prochain, et qu'un de nos grands palais nationaux lui donnera tout le faste et la grandeur du cadre le plus somptueux.

Comœdia, notre grand confrère quotidien, a bien voulu, le premier, enregistrer cet événement considérable. Le *Courrier* veut à son tour, affirmer que les protagonistes de l'Exposition Internationale de la Cinématographie de Paris, mettront tout en œuvre pour que cette manifestation internationale par essence, ait une répercussion mondiale.

Comme à Londres, nos collègues profiteront de cette occasion pour provoquer un Congrès International de la Cinématographie, afin de parachever l'œuvre ébauchée par le Congrès de 1912 en marchant dans les traces profondes qu'il a laissées après lui.

Charles LE FRAPER.

Le Mystère de Bruxelles

La longue lettre du Bureau de l'*Association Belge du Cinéma* n'a guère éclairci la situation. Aussi nous empressons-nous de publier une note que notre excellent ami Castaigne nous adresse aujourd'hui. Elle précise certains points restés jusqu'ici plutôt nébuleux.

Rappelons que M. Castaigne, directeur du Cinéma de la Renaissance, à Bruxelles, est membre du Comité de Direction de l'A. B. C. et vice-président-fondateur de la Fédération Internationale de la Cinématographie.

M. Castaigne fut délégué au Congrès de Paris par l'Association Belge du Cinéma. Il est donc admirablement placé pour prendre la parole en ces circonstances difficiles :

LETTRE DE M. CASTAIGNE

Monsieur le Directeur
du Courrier Cinématographique,
Paris.

Monsieur,

Je lis dans votre organe du 22 courant l'article intitulé : *Etrange !* relatif à l'A. B. C. Etrange, en effet, les applaudissements du Comité de notre Association professionnelle.

Croiriez-vous que c'est par *Le Courrier* du 19 avril 1913 que j'ai eu connaissance d'une circulaire de l'A.B.C. annonçant l'organisation d'un Congrès International de la Cinématographie et de ses Applications, circulaire qui porte mon nom parmi ceux des organisateurs ?

Or, jamais je n'ai promis ni accepté de m'occuper de l'organisation de ce Congrès ; il ne peut subsister aucun doute à cet égard, car je n'ai cessé d'en contester l'utilité dans les circonstances actuelles de la crise cinématographique. Le Comité de l'A. B. C. a donc, j'admets, erronément apposé mon nom sur une circulaire, — je tenais à vous signaler le fait qui pourrait, comme vous le dites parfaitement, paraître *étrange* à nos amis de Paris.

ALFRED CASTAIGNE

CHRONIQUE BELGE

De notre Correspondant particulier.

Le Majestic Cinéma, le nouvel établissement ouvert à Bruxelles, au boulevard du Nord, sur l'emplacement de l'« Ancien Bloc », dans son communiqué aux journaux annonce les plus beaux films en exclusivité pour Bruxelles : *Adrienne Lecouvreur*, avec Sarah Bernhardt.

* * *

Mardi dernier, vers neuf heures du soir, une formidable détonation mettait en émoi les habitants de Sobre-sur-Sambre.

Une explosion venait de se produire dans la salle du cinéma, appartenant à M. Henri Lixon, et y avait provo-

qué un violent incendie auquel les nombreuses boiseries offraient un élément facile.

En l'absence des propriétaires partis en voyage, les voisins furent assez heureux pour sauver un cheval, enfermé dans l'écurie attenante au bâtiment sinistré.

La tâche n'était pas sans péril, car l'on craignait à chaque instant les explosions des récipients contenant l'essence nécessaire à l'alimentation du moteur. Les pompiers ne purent que préserver les bâtiments voisins.

Les dégâts sont importants.

LE MEUNIER.

CHRONIQUE ANGLAISE

De notre correspondant particulier.

D'après des rapports officiels, d'origine allemande, l'Angleterre serait le pays du monde qui importerait en Allemagne le plus grand nombre de films.

Il est vrai que les produits américains passant presque tous par la voie de Londres sont comptés comme anglais.

* * *

« Les sujets de roman. »

On a prétendu que les scénarios tirés des romans et des comédies nuisaient à la vente des ouvrages et à la recette des théâtres.

Il en est tout autrement.

D'après une statistique qui vient d'être faite en Angleterre, dans les cabinets de lecture, les romans les plus demandés sont ceux qui font l'objet de représentations cinématographiques. Des œuvres oubliées ont, grâce à cette publicité nouvelle, reconquis toute la faveur du public.

Il en est évidemment de même pour les pièces de théâtre... ».

Ainsi s'exprime l'un de nos plus distingués confrères, est-il bien certain qu'en ce qui concerne les pièces de théâtre, œuvre généralement littéraire, le peuple — c'est-à-dire le public — subisse semblable influence?...

* * *

Politique et Cinématographie.

Le County Tariff Reform Federation de Kent vient de se rendre acquéreur de plusieurs films « Empire » dont il se propose de faire usage dans sa prochaine campagne.

* * *

Le Théâtre Shakespeare de Liverpool ayant terminé sa saison, il vient de s'y installer un cinéma.

Cette annonce n'a pas été sans causer un grand étonnement, cette scène, l'une des plus importantes et des plus réputées du pays, ayant toujours refusé de se prêter à toute tentative étrangère à l'art dramatique pur.

* * *

Dans le quartier Est de Londres, au coin formé par l'intersection de Betty Street et de Commercial Road, on vient de jeter les fondations d'un nouvel établissement cinématographique.

* * *

Le Pall Mall Gazette vient à son tour de trouver une chose extraordinaire.

Cette fois, ce n'est plus à la mentalité humaine que la cinématographie peut causer les plus grands préjudices, non, c'est le système nerveux, l'organisme, les yeux qui plus particulièrement en souffrent.

Un docteur allemand ayant déclaré que les visites répétées au cinéma sont préjudiciables au système nerveux — enfin, fallait bien qu'il trouve quelque chose cet homme — l'éminent journal anglais enfourcha aussitôt son dada habituel.

Et allons-y....

Ergo donc! *Le Pall Mall Gazette* choisissant dans l'espèce humaine trois bipèdes particuliers: un homme robuste — quelque chose dans le genre d'un fort des Halles — un étudiant, tous deux avec une vue saine — mais, pourquoi un étudiant, grand Dieu! un commissionnaire ou un croque-mort n'auraient-ils pas aussi bien fait l'affaire — et enfin un nerveux, ayant la vue faible!...

Nos trois sujets furent enfermés dans un cinéma. Au bout de deux heures le pouls battait 28,2 plus vite qu'au commencement de la séance; après trois heures les pulsations étaient plus faibles de 13,3.

Après trois heures vingt minutes les yeux se fatiguèrent, une heure après ceux-ci se mouillèrent, puis vinrent de violents maux de tête....

Après cinq heures, les sujets déclarèrent qu'ils étaient réellement fatigués.... Ainsi parle un organe qui passe pour l'un des plus sérieux de la Grande-Bretagne....

Nous connaissons, nous aussi, un Turc qu'on enferma dans un Cinéma, et qui y est mort un jour..., on avait oublié de lui donner à manger et il y était mort de faim!...

* * *

Bizarre!...

Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs qu'il ne s'agit nullement d'une décision prise par quelques aliénés en rupture de cabanon, mais d'un arrêté légal pris dans une réunion sérieuse des autorités de la Middle Ward — district d'Airdrie — où un certain M. Mac Donald ayant



Administration
Rue Ospedale
4 bis
Téléphone 60 01

Etablissement
Rue Quittengo
39
Téléphone 62-10

Le Film Artistique "GLORIA"

DIRECTION GÉNÉRALE
Mario CASERINI, des Maisons CINÈS et AMBROSIO

La **"Gloria"** produira exclusivement les Films Artistiques de long métrage tirés des scénarios d'auteurs, d'une réputation non discutée.

L'habileté et les capacités professionnelles de **Mario Caserini,** qui compte parmi les plus anciens directeurs artistiques italiens, sont une absolue garantie de bonne exécution et de supériorité de la production du Film Artistique **"Gloria"** qui sera lancé au début d'Avril sur le marché international.

Voici quelques-uns des derniers ouvrages étudiés et mis en scènes par M. **Mario CASERINI** :
Macbeth, Béatrice Cenci, Santarellina, Mademoiselle Nitouche, Siegfried, Parsifal, Les Chevaliers de Rodi, Dante et Béatrice, etc. etc

Premier opérateur de prise de vues : M. **Ange SCALENGHE** (de la Maison AMBROSIO)
Négatifs exécutés par lui : **Esclave de Carthage, Roman d'un Jeune Homme pauvre, Noces d'Or, Le Navire, Nitouche, Siegfried,** et plusieurs autres.

demandé l'autorisation d'ouvrir un cinéma à Baillieston, il lui fut répondu de façon affirmative, mais avec cette clause essentielle que l'établissement projeté n'installerait pas le téléphone....

???.....

*
* *

Lu sur une affiche d'un cinéma de province :
« *Père* grandeur 1200 mètres »
Pour un grand homme!...

*
* *

Dans l'un de nos précédents numéros, nous consacrions à M. Franck Newman, un article très documenté rappelant la façon dont celui-ci s'y prenait pour filmer la vie des bêtes sauvages, leurs mœurs, etc. Nous apprenons aujourd'hui que la maison bien connue l'Express Film Service Ltd, de Londres, a acquis le monopole de ces vues, qui complètent le répertoire déjà très intéressant que possède cette maison.

*
* *

Le clergé de Southport s'agite, il s'agite avec nervosité, et cette agitation détonne dans le calme et la placidité de cette petite ville.

Pensez donc!...

Le Watch Committee doit sous quelques jours procéder au renouvellement des licences accordées aux cinémas locaux.

Or ces licences sont de sept jours!...

Les paris sont ouverts, mais nous croyons fort que Messieurs les Clergymen en seront pour leurs frais, le peuple ne partageant nullement leur manière de voir, malgré la part de Paradis en jeu!...

*
* *

A Hinckley, ouverture d'un nouveau cinéma, nombre de places : 800.

La Société Nationale Anti-Tuberculeuse va très prochainement commencer par tout le pays une série de conférences avec projections cinématographiques.

*
* *

Une Association des Exploitants irlandais vient de se constituer à Dublin. Celle-ci va demander à l'association des Cinématographistes anglais et écossais de fonder une vaste fédération où se débattraient les intérêts des exhibitions de toute la Grande-Bretagne.

V. Miller.

CHRONIQUE ITALIENNE

De notre Correspondant particulier.

A la suite d'un arrêté ministériel réglant l'établissement de la censure en Italie, M. E. Pasquali, président de l'Association Cinématographique Italienne, fut reçu par l'Inspecteur-Général de la Police de Rome.

L'éminent manufacturier fit valoir à ce magistrat tous les dangers que présenterait semblable création, une censure trop rigoureuse étant susceptible de causer les plus grands préjudices à cette industrie nouvelle qui, en Italie, a pris, depuis quelques années, une importance capitale et entre comme un appoint puissant dans la richesse nationale.

L'Inspecteur-Général a promis formellement d'étudier cette importante question et nul doute que sous peu une décision favorable ne soit prise qui satisferait public, exploitants, manufacturiers et... puritains.

Jeudi dernier, toute l'aristocratie italienne se réunissait au Palais de Reine Dowager, où une représentation cinématographique rappelait les exploits au Pôle de la fameuse expédition du capitaine Scott.

*
* *

A Turin, le « Vittorio Emmanuele », ayant affiché les représentations de *Quo Vadis*, les places s'y enlevèrent plusieurs heures avant chaque représentation.

Le succès de ce film, en Italie, dépasse tout ce que l'on peut imaginer, lorsque pour la première fois il fut représenté à Rome, ce fut devant une réunion des plus mondaine où l'on remarqua particulièrement les ambassadeurs d'Autriche, d'Allemagne et d'Espagne.

*
* *

On prétend que la Compagnie Eclair se chargera de la vente des films « Savoïa ».

Qui là-dedans fera la bonne affaire?

*
* *

On nous annonce comme très prochaine l'apparition sur le marché mondial des premiers films de « *La Gloria* ».

*
* *

A la suite d'affaires... peu avantageuses, le Torino Film dut fermer ses portes ; depuis, cette Maison fut reprise par une marque nouvelle, l'Augusta Film C°, qui se constitua au capital de 500.000 lires.

On nous annonce comme certain que dans un mois environ cette Maison lancera ses premiers films.

*
* *

L'Ambrosio Film C° vient de faire des essais de cinématographie en couleurs qui ont, paraît-il, entièrement réussi et dont l'on nous dit le plus grand bien.

*
* *

A Trapani, ouverture du cinéma : « Il Varieta ».

A Rivarolo Ligure, le music-hall : « Il Tripoli ».

A Catania, on nous annonce l'ouverture prochaine de deux nouveaux établissements.

A Turin, se construit un nouveau Théâtre-Cinéma qui dépassera en magnificence et grandeur tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour en cette ville.

*
* *

M. Mino Martoglio vient d'être nommé directeur de la scène de la Cinès.

Dell Argentina.

Extrait de mon L

QUO VADIS "Société Cinès"

Gaumont-Palace (Paris)	1	Semaine	Reprise annoncée
Passy Théâtre —	1	—	Reprise annoncée
Casino de Paris	2	—	
Apollo Théâtre (Toulouse)	2	—	Reprise annoncée
Cinéma Castillet (Perpignan)	1	—	
Fémina Marseille	3	—	
Casino de Toulon	2	—	Reprise annoncée
Royal Cinéma Lyon	3	—	
PROCHAINEMENT			
Tivoli Cinéma (Paris)	1	—	
Cinéma Récamier —	1	—	

etc., etc...

Prochainement : Un T

???? 4 Séries de 1.500

L. AUBERT

...ivre de Location :

LE BOSSU **“ Les Grands Films Populaires ”**

PARIS seulement

Brasserie Rochechouart
Féerie Cinéma
Cinéo
Américan-Biograph
Paris-Ciné
Cinémax
Kinérama
Passy Théâtre
Zénith Cinéma
Alhambra Cinéma
Consortium
A Cyrano
Cinéma St-Sabin
Artistic-Cinéma
Bercy-Palace
Cinéma Voltaire.
Cinéma des Familles

Rambouillet Cinéma
Cinéma Parmentier
Parisiana Cinéma
Univers Cinéma
Cinéma Plaisir
Tivoli Cinéma
Central Cinéma Palace
Cinéma Récamier
Paris-Ciné St-Ouen
Royal Cinéma
Cinéma des Bosquets
Cinéma Hôtel-de-Ville
Eden-Cinéma
Cinéma de la Villette
Olympic Cinéma
Cinéma St-Ouen
Modern Cinéma (Rue Ordener)

etc., etc..

...ITRE FORMIDABLE

...0 mètres environ ????

Télégr. : Auberfilm-Paris

:: Téléph. : 303-91 ::



19, rue Richer
- PARIS -

Chronique Allemande

De notre Correspondant particulier.

Le Gouvernement allemand a déclaré qu'en ce qui concerne la taxe imposée aux cinémas, il fallait prendre note des arguments présentés par les Directeurs, afin de se rendre compte du mal fondé de cette taxe, et d'améliorer au besoin leur situation.

* * *

Un grand journal quotidien allemand, vient, paraît-il, d'adresser aux cinématographistes une circulaire leur demandant leur publicité, un personnage bien connu devant y écrire des articles sur le mouvement cinématographique. Le rédacteur en question est le Dr. Brunner, l'un des ennemis les plus acharnés de la cinématographie. L'on s'amuse beaucoup ici de la naïveté de ce grand quotidien....

* * *

La Commission d'achat de l'Union des Cinématographistes commence à faire parler d'elle.

* * *

Le Gouvernement vient d'imposer une taxe sur les billets d'entrée aux cinémas de Bade.

* * *

La Nordisk Cº vient de filmer *L'Oiseau Bleu*, de Maurice Maeterlinck.

* * *

Le théâtre Grandberlin, près du Jardin Zoologique, vient d'être transformé en cinéma par la Cinès Cº.

* * *

Les acteurs cinématographistes allemands ont cessé de se réunir au Café-Trocadéro de Berlin, leur « Consortium ».

* * *

Le Droit à l'Existence est le titre d'un film sensationnel édité par la Compagnie Eiko (scène policière).

* * *

On organise à Berlin une Union cinématographique de toutes les spécialités de l'industrie, à laquelle pourront adhérer fabricants, loueurs, exploitants, musiciens, employés, etc.

* * *

La société Duskes de Berlin est en liquidation.

* * *

La fabrique de films Eiko, de Berlin, installe à Mariendorf, un grand atelier de prises de vues.

* * *

Le propriétaire du Cinéma Américain de Berlin, a disparu. (Sous toutes réserves.)

* * *

Le Cirque Sarasain, de Dresde, a été loué, pour la saison d'été, à la Société Cinès.

* * *

La police de Berlin a décidé, comme complément de son service anthropométrique, de faire filmer les grands criminels, de les faire connaître au public dans les cinémas.

* * *

Une campagne est menée actuellement en Allemagne, au sujet de la question des films non inflammables, par les Sociétés Agfa, Bayer, Boroïd et Pathé, qui essaient de gagner les autorités et les cinématographistes. La N. P. G. (Société nouvelle de photographie) n'a encore rien dit.

* * *

L'impôt sur les cinémas et la taxe des billets d'entrée, ont provoqué des complications sans fin dans l'exploitation. Personne ne s'y reconnaît plus, ni la magistrature, ni les exploitants. Dans les journaux on raconte que la ville de Berlin a fait payer cher les deux médailles d'argent données à l'Exposition cinématographique de décembre 1912, car elle encaisse maintenant des sommes considérables, grâce à la nouvelle taxe. Depuis que l'impôt nouveau est en vigueur, un nombre assez important de cinémas sont à vendre, à des prix dérisoires, de 500 marks!!!

La plus Importante Fabrique d'Objets d'Optique

PRODUCTION JOURNALIÈRE
7.000 Lentilles

L'OPTIQUE COMMERCIALE

A. COUESNON ❋ ✿ ☆ ✠ Directeur

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs

Maison de Vente : 7, Rue de Malte, 7. -- PARIS

Métro : OBERKAMPF *Téléphone : Roquette 33-43* *Adresse Télégr. :* OPTICO-PARIS

Exposition Universelle Paris 1900
HORS-CONCOURS

USINE à
Nogent-l'Artaud (Aisne)

LE MOINS CHER

« LE SANS-RIVAL »
CONDENSATEUR A VIS
PRIX en 115 m/m avec lentilles **5 F 50**

EXPLOITANTS de Cinématographes

si vous êtes soucieux de vos intérêts
demandez à L'OPTIQUE COMMERCIALE vos

CONDENSATEURS

Marque déposée



Marque déposée

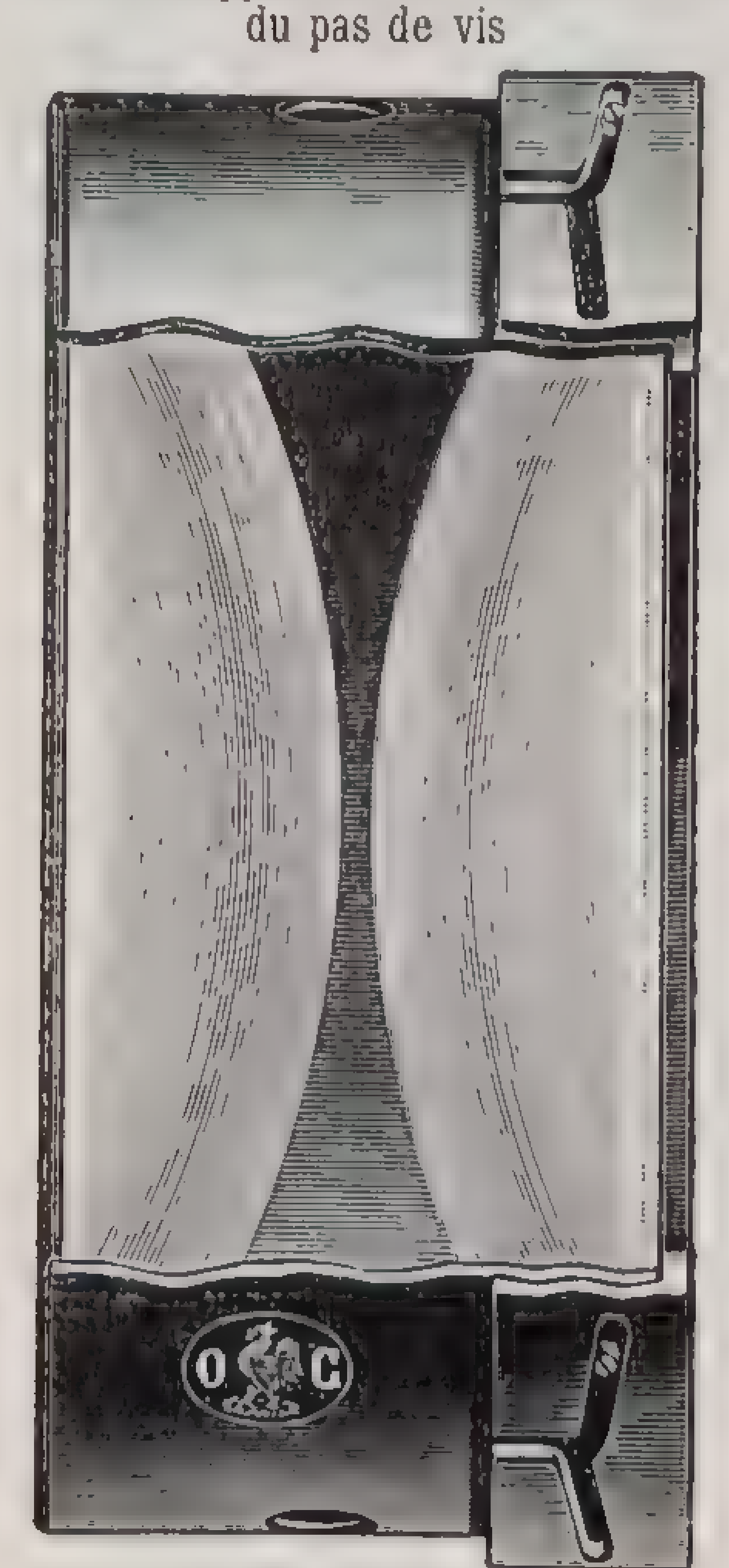
Les Meilleurs, **7 fr. 50**

Les plus Lumineux,

5 fr. 50 Les plus Résistants.

LES SEULS dont les LENTILLES EXTRA-BLANCHES soient garanties contre toute altération à la chaleur

LE PLUS PRATIQUE
Le seul supprimant les inconvénients du pas de vis



« L'IDEAL »
NOUVEAU CONDENSATEUR
Système BAIONNETTE (déposé)
PRIX en 115 m/m avec lentilles **7 F 50**

LENTILLES de CONDENSATEURS Marque



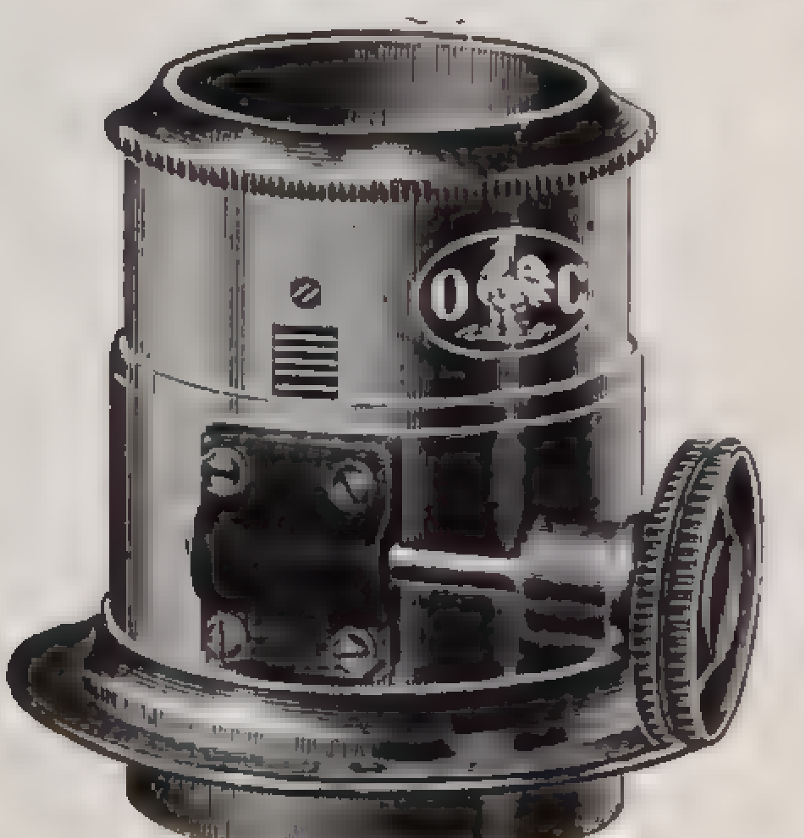
Sur demande envoi de caisses d'échantillons de lentilles 111 à 115 m/m

Prix de 12 lentilles 111 à 115 m/m **18 f.**
*En caisse franco de port et d'emballage dans toute la France : **20 fr.** les 12*

Prix de 24 lentilles 111 à 115 m/m **34 f**
*En caisse franco de port et d'emballage dans toute la France : **36 fr.** les 24*

(Il est indispensable d'indiquer à chaque commande le diamètre exact des lentilles)

Echange de toute lentille de Condensateur plan conv. hors d'usage en 115 m/m.
PRIX : 1 fr. 25 par lentille échangée



Porte-Tube " Universel "
PRIX : **6 F. 50**

OBJECTIFS extra-lumineux



donnant des Images d'une parfaite netteté

Tube Objectif
Foyer arrière de 40 m/m et au-dessus
PRIX : **6 F »**

Les exploitants berlinois et de Dresde préparent des meettings de protestation, pour faire échec aux projets du conseiller de la censure de Berlin, le professeur Brunner.

* * *

La Nordisk Co vient d'engager la danseuse Rita Saccheta.

* * *

Un nouveau théâtre cinématographique, le sixième (!), sera ouvert, à la fin de ce mois, Friedrichstrasse, au coin de la Mohrenstrasse, à Berlin, par la Société *Union*.

* * *

A Posen, sera ouvert, ces jours-ci, un grand cinéma, par M. Martin Goldstein, du Kammerlichtspiele, de Berlin.

* * *

M. Joseph Schieche, directeur des usines d'électricité, de B. Kammtz, vient de construire un nouvel appareil de sécurité contre l'incendie.

* * *

Le Jardin Zoologique de Berlin donne des représentations cinématographiques. Ses programmes sont composés de films représentant la vie des animaux.

* * *

Le 21 avril a eu lieu, à Dresde, la fête de la Presse. Différents discours y furent prononcés concernant la cinématographie.

F. FÉLIX.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

De notre Correspondant particulier.

La Maison « Lubin » de Philadelphie compte parmi ses employés « metteurs en scène », un personnage généralement désigné sous le nom de « surveillant ».

Son rôle consiste à surveiller tout particulièrement la tenue des artistes défilant sur le film.

Nul n'ignore qu'un film prend souvent plusieurs mois avant d'être complètement terminé, celui-ci étant tributaire du temps, des saisons, etc... Or, il advient que les intérieurs étant pris à une certaine époque de l'année, les vues extérieures sont prises plusieurs semaines après, et l'artiste peut parfaitement avoir oublié tel ou tel détail de toilette, par exemple ne plus se souvenir que, sortant d'une chambre où il avait un gilet noir et une cravate de fantaisie et arrivé deux mois après dans une scène de la rue — qui en cinéma suit immédiatement — il porte un gilet de fantaisie et une cravate toute différente, avec en main une canne ou un parapluie dont il ne s'était précédemment pas muni.

Le rôle de « surveillant » consiste à soigneusement prendre note des moindres détails et à les rappeler au moment de la prise de vues.

* * *

Personne n'ignore l'importance qu'a su prendre miss Elisabeth Marbury dans le monde dramatique et littéraire américain. Or, miss Marbury abandonnant un instant le théâ-



Présentera
au

CONSORTIUM

MARDI *prochain*

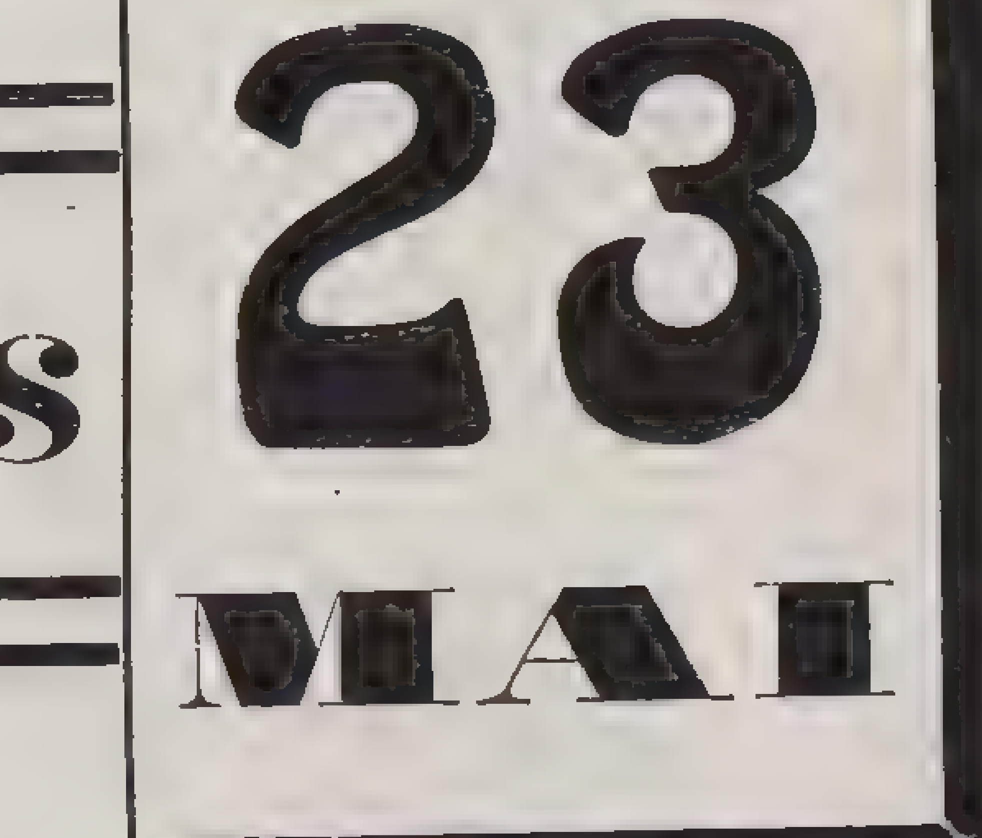
6 MAI

LE

JUIF ERRANT

d'après le célèbre roman d'Eugène SUE

Date de sortie à Paris





tre, a loué durant trois semaines le Berkeley Theatre, à New-York, afin d'y montrer des vues éducatives et religieuses empruntées presque toutes au répertoire Gaumont.

N'est-ce pas là une nouvelle victoire du cinéma?...

*
* *

M. Samuel, secrétaire organisateur de la prochaine Exposition Internationale de Cinématographie qui doit se tenir à New-York en juin prochain, est rentré de Londres il y a quelques jours.

Nos lecteurs se rappelleront que M. Samuel avait fait élever un stand-bureau en plein centre de l'Olympia et qu'il y recueillit de nombreuses adhésions parmi les exposants.

*
* *

Depuis quelque temps, on remarquait dans un cinéma du centre de New-York qu'aux places à 6 cent.—0.30 centimes — un monsieur était assis avec sa femme et sa petite fille au milieu d'une rangée de fauteuils vides, tandis que les rangées de devant et de derrière étaient également dépourvues de spectateurs. Le restant du hall était comble et au dehors la foule attendait.

Toutes ces places avaient été retenues par l'étrange visiteur qui depuis vient à ce cinéma deux fois par semaine et chaque fois dans les mêmes conditions.

Au début, le manager comptait sur l'arrivée de quarante-cinq personnes, il lui en arriva trois.

Non seulement le maniaque individu ne veut avoir personne autour de lui, mais il exige une entrée spéciale et sort par une porte de secours généralement interdite; il n'est pas jusqu'au petit vendeur de chocolat auquel il est défendu d'élever la voix près de cet être bizarre... mais bien américain.

*
* *

Un record.

Le jeune explorateur Martin Johnson dans un récent voyage qu'il fit en Océanie, tira un film d'une longueur de plus de 8.000 mètres.

*
* *

Un Comité vient de se constituer à New-York, afin de combattre les abus d'une législation par trop draconienne sévissant contre les cinémas.

Le Cinema arbitre de..... la morale

A quoi rêvent les jeunes filles?... Aux bonheurs inconnus des livres qu'elles lisent, ou encore à la réalisation de ce qu'on leur défend!... Et il en est toujours ainsi tout le long de la vie faite de cachoteries et d'intrigues, soi-disant malsaines, que souvent les parents de la jeune fille « bien élevée » font ressortir, sans cesse grandissantes, en y montrant comme auréole bienfaisante en un grand lustre de belles paroles, ce que le Gouvernement, assez clairvoyant, en l'occurence, a supprimé en la personne de dame « Censure » et ce que l'on appelle familialement « La Pudeur des yeux et des oreilles ».

Le Cinéma, quoique bien combattu par les Directeurs de théâtre, en arrive, par sa renommée « enfantine », à ne point tenir rigueur de ces luttes et à faire de la réclame au théâtre lui-même; prouvant ainsi la vieille maxime : « On a souvent besoin d'un plus petit que soi! »

Je vais donc là-dessus vous conter une appréciation d'une jeune fille et de sa maman sur le sujet que je vous narre : Le Cinéma arbitre de... la morale.

Occupe-toi d'Amélie, la folichonne pièce de M.G.Feydeau, reconstituée par le film, était un jour au programme d'un de nos cinémas. Une jeune demoiselle venant avec sa maman et sa sœur louer leurs places, me confiait sa joie de pouvoir assister à cette pièce tant convoitée par elle, alors qu'elle tenait l'affiche du théâtre du Gymnase à Marseille. Mais, hélas! me disait-elle, jamais maman ne voulut accepter de nous y amener, nous disant que ce n'était point pour les jeunes filles! Voyez-vous, monsieur, on ne devrait rien cacher aux jeunes filles, cela ferait qu'elles ne seraient envieuses de rien!

Cette réflexion était quelque peu hardie, mais si bien dite et avec un sourire aussi gracieux et plein de franchise que je m'empressais d'appuyer cette appréciation en un : « Vous avez raison, je suis de votre avis. »

Je me promis après cet aveu de revoir ma gentille spectatrice à la sortie et lui demander son impression, sur cette pièce filmée tant désirée et jamais aperçue.

Le traditionnel *Bonsoir* passe sur l'écran et le mouvement de la sortie d'une foule compacte me fait attendre quelques instants l'arrivée de la petite famille.

Un cri, que battaient ses jolis bras, me parvint d'assez loin : « C'est cela que l'on nous défend de voir! » Et arrivant à ma hauteur : « Monsieur, le théâtre ne doit rien nous cacher et maman vient de s'en convaincre; on nous mènera à toutes les pièces que nous demanderons, car, pourquoi continuer à nous défendre d'entendre ce que l'on nous autorise à voir. » C'était encore très juste! Et la maman me serrant la main, confirma les déclarations de cette petite révoltée qui venait en une matinée d'assouvir ce désir de voir ce qui lui était défendu et de convaincre sa maman, que le cinéma était aussi théâtral que le théâtre proprement dit. Et voilà comment le Cinéma venait de se faire l'arbitre de la morale et fera encaisser à l'avenir trois fauteuils de plus aux prochains spectacles quels qu'ils soient d'un théâtre.

L. BARTHÉ.

SORTIES RAPIDES

Je ne sais trop ce qu'il faudrait penser de gens qui, de gaieté de cœur, endosseraient leurs plus beaux habits de fête et iraient de concert se coucher le soir sur les rails d'une ligne de chemin de fer en répétant mélancoliquement, avant de s'endormir : « Si tout de même un train venait à passer! »

C'est cependant, à peu de chose près, ce que font tous les soirs, avec une infinie douceur, les personnes qui s'aventurent dans certains théâtres qu'il me paraît inutile de désigner et qui répètent gravement, aux entr'actes, cette phrase toujours la même : « Si tout de même le feu prenait !.... »

Si tout de même le feu prenait, il est évident, en effet, que personne n'y échapperait et l'on peut s'étonner, qu'après les durs avertissements du passé, aucune réforme n'ait encore été accomplie pour supprimer définitivement tout danger.

Je sais bien que, dans plusieurs théâtres, on s'est amusé à accrocher à quelque maison voisine des escaliers de fer connus des seuls cambrioleurs et dont l'accès pourrait être indiqué peut-être par l'architecte de la maison, et encore! Au surplus, ces escaliers de Saint-Laurent ne feraient que rendre plus facile la grillade en compliquant la bagarre inévitable de chutes et de faux pas.

Je sais bien que l'aménagement de sorties rapides dans certains théâtres n'est point, au premier abord, chose aisée. Il est cependant une solution que plusieurs fois déjà nous avons proposée et qui me paraîtrait mériter un examen plus attentif, je veux parler du simple tobbogan dont l'usage a été limité, jusqu'à ce jour, aux divertissements de foire, mais qui présenterait, sans doute, la solution rêvée pour une évacuation rapide.

Il faut bien admettre, en effet, que les conditions de sortie, en cas d'incendie, *ne sont plus du tout les mêmes qu'en temps normal. Il ne s'agit plus alors que de déverser en quelques instants des centaines de loques humaines directement dans la rue, sans accident, sans discussions et sans lenteurs possibles.*

En temps normal, il est évident que la sortie d'un théâtre effectuée en glissière manquerait quelque peu de majesté pour des dames et des messieurs en costume de soirée ; je le concède volontiers. Mais tout le monde sait qu'au moment d'un sinistre, les règles les plus essentielles de la politesse et du bon ton s'atténuent considérablement, particulièrement dans la bonne société, et le procédé du tobbogan, quelque peu sauvage sans doute, conviendrait merveilleusement, je crois, aux excellents sauvages qui se révèlent en pareil cas.

(Comœdia.)

G. de Pawlowski.



17, FAUBOURG MONTMARTRE, 17

TÉLÉPHONE
168-82

PARIS

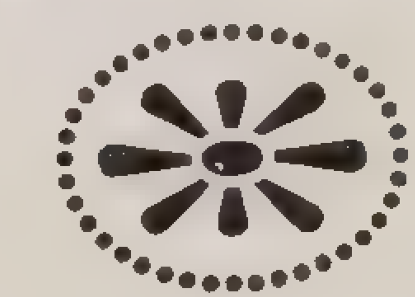
Adresse Télégraph. :
UNIOFILMS-PARIS

LILLE, 8, Rue du Dragon
Téléphone 22-60

MARSEILLE, 3, Rue Sainte
Téléphone 42-20

C'EST A L'UNION
que vous trouverez toujours la Production
de notre
Grande Marque Nationale

"l'ECLAIR"



Avez-vous retenu vos dates pour :

AUTOUR d'un TESTAMENT

Grand drame pathétique

d'après le célèbre Roman de **Frédérick SOULIÉ**



Superbes Affiches en Couleurs == 780 mètres



Tribune des Directeurs

Le nombre chaque jour plus grand des Directeurs de Cinémas qui collaborent au *Courrier Cinématographique*, et y soumettent leurs idées personnelles, nous amène à ouvrir à nos amis une tribune particulière dans laquelle toutes les opinions pourront être discutées. A dater de ce numéro, les Directeurs de Cinémas possèderont leur tribune.

Il n'est pas douteux que MM. les Loueurs et MM. les Editeurs nous feront bientôt l'honneur de demander au *Courrier* une place à côté de celle de leurs clients. C'est, il me semble, un bon moyen en essayant de s'expliquer de commencer à s'entendre.

Le passé ne nous appartient plus, regardons vers l'avenir :

M. BOTEX, Propriétaire-Directeur du Cinéma-Théâtre d'Auxerre, émet son opinion sur les nouveaux règlements cinématographiques hollandais et le brevet de capacité des opérateurs.

Profitant de l'aimable hospitalité que vous accordez dans vos colonnes aux directeurs cinématographistes, je me permets de vous faire connaître mes impressions sur un article paru dans votre numéro du 19 avril, au sujet des mesures prises par les autorités hollandaises vis-à-vis des cinémas.

Ce règlement que vous nommez draconien, parce qu'il impose des mesures de sécurité, est-il vraiment draconien ?

A mon avis, il est juste : Si partout on obligeait les Exploitants à avoir des cabines construites en matières ininflammables, à avoir des projecteurs munis des appareils modernes de sûreté, il y aurait beaucoup moins d'accidents.

D'autre part, en ce qui concerne le brevet d'opérateur, il serait très bon, à mon avis, que l'exemple hollandais soit suivi en France. N'est-il pas imposé aux conducteurs d'automobiles ? Et pourtant un grave accident d'auto ne fait que quelques victimes, alors que c'est par dizaines que l'on compte morts et blessés dans une panique de cinéma, ce serait donc justice que l'on imposât le brevet aux opérateurs; en outre, la présence d'un aide dans la cabine me paraît indispensable. L'opérateur étant occupé par le passage de son film et le réglage de sa lumière, peut très bien ne pas s'apercevoir d'un léger accident, qui peut prendre de plus fortes proportions et causer parfois une panique.

Les Exploitants et les Opérateurs sérieux pensent certainement comme moi, car chaque catastrophe a son contre-coup dans les recettes de tous les cinémas.

Il y a aussi les Exploitants, qui sans souci de la plus élémentaire prudence installent des cinémas dans des caves ou dans des salles de danse et ce sans cabine et sans dégagement. Croyez-vous que les autorités locales ne devraient pas interdire pareil état de choses. Je connais pour ma part plusieurs établisements de ce genre ; qu'il arrive un accident et ce seront les Exploitants qui ont fait une installation coûteuse et réglementaire qui en supporteront les conséquences, en plus des victimes directes.

En un mot, il ne faudrait pas qu'un boulanger, un tailleur ou un limonadier, puissent se parer du jour au lendemain du titre d'opérateur ; il y a trop de dangers et de trop graves conséquences.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, mes plus sincères remerciements et salutations.

Gustave BOTEX Fils,
Cinéma-Théâtre-Botex.



PETITE TRIBUNE MUTUALISTE

Union Amicale du Cinématographe

SOCIÉTÉ MUTUELLE DES EMPLOYÉS

Approuvée par Arrêté Ministériel
du 6 Décembre 1912 sous le n° 2688

Siège social : 26, Boulevard de la Villette, PARIS

Le dimanche 13 avril 1913, les membres actifs de l'*Union Amicale du Cinématographe* se sont réunis en Assemblée Générale.

Le Président ouvre la séance à dix heures précises du matin.

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 30 mars qui est adopté sans observation, le Président rend compte des démarches qu'il a faites au nom de l'*Union*.

Remerciements et félicitations

Il donne connaissance de l'adhésion de M. Jules Demaria, 169, quai de Valmy, à Paris, en qualité de membre honoraire et signale à ses collègues l'insertion dans les journaux :

Le Cinéma ;

Ciné-Journal ;

Le Courrier Cinématographique ;

du communiqué relatif à la réunion de l'Assemblée du 30 mars 1913 figurant au procès-verbal du registre des délibérations.

Sur sa proposition, l'Assemblée adresse à M. Demaria ses plus vifs remerciements pour la confiance qu'il a bien voulu témoigner à l'*Union Amicale du Cinématographe*, l'aide pécuniaire qu'il lui a apportée et présente à MM. les Directeurs des journaux cinématographiques l'expression de sa profonde reconnaissance de l'obligeant concours qu'ils lui ont constamment ménagé.

Le Président remercie chaleureusement deux membres actifs de l'*Union*, Mlle Serrette, M. Ducreux, secrétaire-adjoint, du concours dévoué qu'ils lui ont apporté dans l'exécution de divers travaux intéressant la marche régulière de la correspondance et du service de placement.

Des félicitations sont exprimées aux deux sociétaires, qui sont présents à la réunion.

Changement de salle de réunion

Le Président donne connaissance à l'Assemblée du désir que lui ont exprimé plusieurs membres d'assister régulièrement aux réunions bi-mensuelles sans être astreints à des dépenses obligatoires dans une salle de café.

Spontanément, le directeur de l'Ecole Professionnelle des Opérateurs de France, 66, rue de Bondy, à Paris, membre actif de l'*Union Amicale du Cinématographe*, offre à titre gracieux sa salle de projection.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents qui expriment leurs remerciements à leur aimable collègue.

En conséquence, il demeure entendu que les prochaines réunions d'Assemblée Générale se feront 66, rue de Bondy, à Paris (près l'Ambigu).

Projets de banquet et de fête

L'ordre du jour amène l'examen des propositions qui ont été faites pour l'organisation d'un banquet et d'une fête devant avoir tout l'éclat désirable.

Leur nécessité s'impose, non-seulement pour resserrer, fortifier les liens de camaraderie, développer l'esprit de solidarité qui doivent exister entre tous les membres de l'*Union Amicale du Cinématographe*, mais surtout pour établir péremptoirement le développement rapide de cette Société de secours mutuels reconnue par l'Etat qui, par son organisation, son orientation, ses aspirations, ses preuves de dévouement à la cause cinématographique est appelée à une pérennité certaine.

Les projets de banquet et de fête sont donc admis.

Le Vice-Président, promoteur de l'idée d'organisation du banquet fait ressortir qu'il est indispensable de commémorer par une fête familiale l'anniversaire de la fondation de la Société, dont les premières bases furent posées en une réunion préparatoire, tenue le 21 avril 1912.

L'élection du bureau provisoire eut lieu le 29 avril 1912, celle du bureau définitif, le 12 mai 1912.

Depuis, un travail considérable a été effectué.

Travaux exécutés. — But. — Avenir de l' « Union »

Vingt-deux réunions de Comité ;

Onze réunions d'Assemblée Générale ont été organisées ;

Huit cents lettres expédiées.

Quatre cents documents divers intéressant la correspondance ont été reçus, ainsi que le démontrent le registre des procès-verbaux, le copie de lettres, le classeur, les frais de correspondance établis par la comptabilité. Les statuts furent élaborés.

De multiples démarches reconnues indispensables furent exécutées. Ce long et laborieux effort obtint la récompense qu'il méritait, puisque le 6 décembre, M. Léon Bourgeois, alors ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, approuvait les statuts de l'*Union Amicale du Cinématographe*.

A NOTER !



A NOTER !

LE MYSTÈRE DU CHATEAU

Grand Drame d'Aventure en 3 Actes et 1 Prologue

GROS EFFET



GRAND SUCCÈS

Sensationnel ! Captivant ! Angoissant ! Passionnant !

Seuls Concessionnaires pour la France,
l'Espagne, le Portugal et l'Amérique du Sud :

Société Cinématographique Georges BRAUN & Cie

PARIS - 11, Rue Montyon, 11 - PARIS

Adresse Télégr. : Rodetecan-Paris. — Téléph. : Central 58-76

Certes, des défections se sont produites, des radiations se sont imposées.

Nous nous en félicitons, car l'*Union* s'est débarrassée de ses douteux ou dangereux éléments.

Impitoyablement, elle éliminera tout ce qui pourrait nuire à sa bonne composition, à sa réputation.

Elle forme, maintenant, un noyau compact, solide, d'employés sérieux compétents, soucieux de leur dignité, de leurs intérêts, de ceux de la Cinématographie, cette Industrie d'origine essentiellement française qui sans jamais oublier cette origine, devrait toujours se souvenir qu'elle peut facilement trouver, pour toutes catégories de travaux, chez les employés de nationalité française, des collaborateurs de tout premier ordre.

Ces considérants étant établis, l'*Union Amicale du Cinématographe* déclare accepter la motion présentée par le Vice-Président.

L'Assemblée charge son Président de faire toutes démarches préliminaires pour l'organisation du banquet et de la fête et de présenter un rapport à l'Assemblée du 27 avril.

D'ores et déjà, il est décidé que les Agapes fraternelles de l'*Union* se feront vraisemblablement le dimanche 11 mai, en une salle qui sera déterminée ultérieurement, vers onze heures du matin.

Avant l'ouverture du banquet, à dix heures précises, une réunion de l'Assemblée se tiendra dans les conditions habituelles.

« Au cours du banquet, les convives seront cinématographiés par deux camarades, opérateurs de prises de vues, membres actifs de l'*Union Amicale du Cinématographe.* »

Tous renseignements définitifs concernant le banquet seront donnés au cours de l'Assemblée du 27 avril.

Les adhésions y seront reçues.

Projets d'assurance des films

Après examen de ce projet, l'Assemblée vote la déclaration suivante :

L'*Union Amicale du Cinématographe* offre à procurer à MM. les Exploitants, des Opérateurs offrant toutes garanties de capacité professionnelle. En cas de détériorations subies par les films confiés aux Opérateurs dont elle a assuré le placement, elle s'engage à rembourser le montant des dommages éprouvés.

Pour parer aux dépenses pouvant survenir du fait d'une détérioration imputable à l'opérateur, chacun des membres actifs de l'*Union Amicale du Cinématographe* devra verser une cotisation supplémentaire mensuelle de un franc.

Tout opérateur qui dans le cours d'une année aurait éprouvé plus de deux accidents ayant entraîné le versement d'indemnité ou serait surpris en cours de travail commettant une imprudence, une négligence, serait immédiatement radié et perdrait tous ses droits.

Le Président informe ses collègues que cette question d'assurance de films sera reprise à la prochaine Assemblée Générale, plusieurs membres lui ayant présenté hors séance certaines observations.

Le Président rappelle qu'il ne sera jamais fait état de réclamations visant une décision régulièrement prise et consacrée par un vote.

A midi, la séance est levée.

LE PRÉSIDENT.

(Communiqué).



LES DERNIERS JOURS DE POMPEÏ





De la Maison **AMBROSIO**

effaceront tout ce qui a été fait dans ce genre

Mise en Scène
et
Figuration
colossale



Tableaux sensationnels
Photographie d'Art
Joué par les Grands
Artistes d'AMBROSIO



Édition Nouvelle ***2.000*** *: mètres*

Charles HELFER, 16, rue Saint-Marc, PARIS



Par l'imprévu des situati
Par ses

Me HONOR



Le 16 Mai

à la

SOCIÉTÉ

"LUX"

fera honneur à tous les program



ions,

Artistes de premier ordre

AT, Notaire

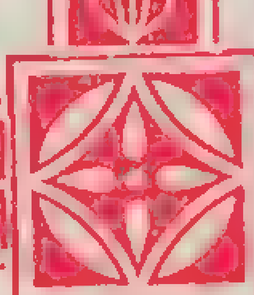


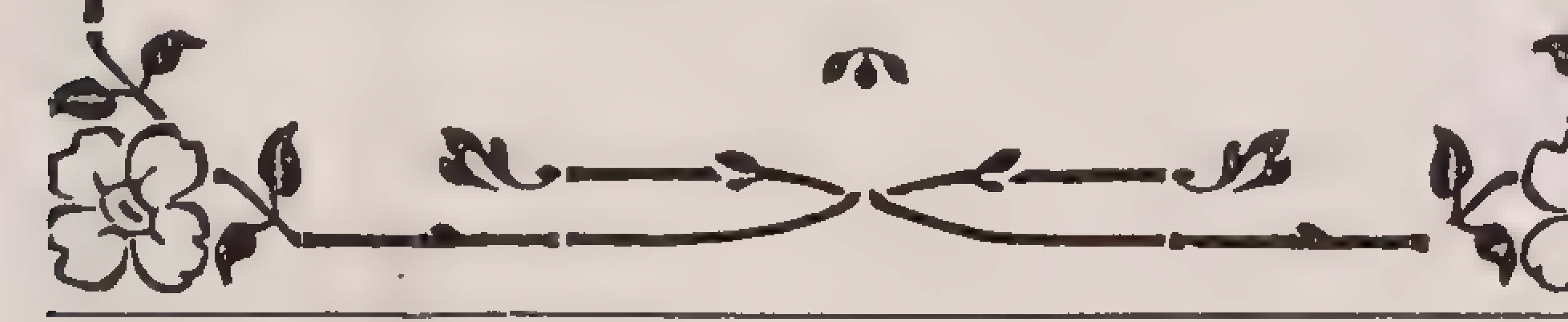
Drame en deux Parties

Longueur : 508 mètres

Affiches en couleurs

mes... en remplissant les caisses





Dernière Heure

LES DEUX MORALES

Au moment de mettre sous presse, l'A. B. C., de Bruxelles, sous la signature de son Président, nous adresse une lettre suggestive que nous n'hésitons pas à publier.

Cette lettre est en contradiction formelle avec une autre lettre de M. le président de l'A. B. C. écrite à l'occasion de la première réunion du *Comité Permanent International* en date du 25 mai 1912.

C'est à cette réunion que fut fondée la *Fédération Internationale* dont l'A. B. C. a oublié totalement l'existence.

A titre documentaire, nous publions les deux lettres de M. Jourdain. Nos lecteurs pourront aisément se faire une opinion. Quant à la réponse aux lettres de M. Thévenon, dont parle l'A. B. C., elle constitue une violente diatribe, que par respect pour nos collègues belges nous ne livrerons pas à la publicité.

LETTRE DE M. JULES JOURDAIN
Président du Comité de l'Association Belge du Cinéma

au Courrier Cinématographique.

28 Avril 1913

Bruxelles, le 28 Avril 1913.

Monsieur Le Fraper,

Veuillez trouver ci-joint une réponse aux lettres ouvertes que M. Thévenon se permet de faire insérer dans votre journal contre l'A. B. C. et son Président.

Nous vous prions d'insérer cette réponse au Courrier *comme réponse à ces lettres et à vos réflexions les précédant, en même place que celles-ci.*

Nous vous faisons savoir, par la même occasion, que la Section des Exploitants de l'A. B. C. attend *que la* Fédération Internationale des Exploitants de Cinématographe dont vous avez fait état précédemment et dont nous ignorions officiellement l'existence jusqu'à ce jour, veuille d'urgence nous envoyer tous renseignements utiles sur ses travaux, les noms et le nombre actuel de ses membres, ses conditions d'affiliation, son programme, etc., etc., *et en un mot de tout ce qu'il importe de connaître en l'occurence, comme nous avons eu l'avantage de vous le demander dans notre précédente lettre.*

La Section des Exploitants de l'A. B. C. serait heureuse de lui prêter son concours *si, comme elle l'espère, cette organisation* est digne de toute la sympathie que, d'avance et de confiance, notre Association lui accorde.

Veuillez agréer, Monsieur Le Fraper, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le Comité de l'Association Cinématographique (A. B. C.).

Le Président,
JULES JOURDAIN.

LETTRE DE M. JULES JOURDAIN,
Président du Comité de l'A. B. C.,

à M. BRÉZILLON, président du Syndicat Français.

18 Mai 1912

Bruxelles, le 18 mai 1912.

A Monsieur BRÉZILLON,
Président du Syndicat Français,
à Paris.

Mon Cher Président,

J'ai le regret de vous informer que des circonstances indépendantes de ma volonté me privent de me trouver parmi vous à cette première réunion de la Commission Internationale. *J'ose espérer que l'ordre du jour marchera à la satisfaction de nous tous.*

Il me serait agréable, et je forme les vœux les plus sincères, afin que vous décidiez le Congrès prochain à l'Exposition de Gand, en 1913, pour que l'A. B. C. puisse prendre les dispositions y relatives, où toutes les fractions se rattachant à la cinématographie soient représentées.

L'Association Belge Cinématographique se fera le grand plaisir de vous recevoir tous, et croyez bien, cher Président, que nous ne négligerons rien, afin de vous donner en tous points satisfaction.

Nos amis, MM. Thévenon et Castaigne, voudront bien vous donner les desideratas votés par le Comité de l'Association Belge du Cinéma.

Croyez bien, cher Président, que je suis de tout cœur avec vous et que les amis voudront bien m'excuser.

Comptez sur mon dévouement, et recevez l'expression de mes sentiments dévoués.

JULES JOURDAIN,
Président de l'A. B. C.

Cinéma-Théâtre Parisien

BIEN SITUÉ

en pleine Exploitation

1.200 PLACES

justifiant d'un Bénéfice annuel de

30.000 fr.

désire entrer en relations avec

ASSOCIÉ ou ACHETEUR

AFFAIRE DE PREMIER ORDRE

Établissement



Appareil Prise de Vues professionnel portat

Modèle 1913

PRIX : **1.400 francs**

SUR L'ÉCRAN

Dédié au parfait Éditeur.

MM. les Editeurs qui courtisent la popularité cinématographique, synonyme de fortune, devraient bien observer les préceptes qui suivent. La destinée des films en dépend.

1. Des pellicules de première qualité.
2. Une bonne exécution photographique.
3. Un scénario sortant de la banalité.
4. Une conception artistique du sujet.
5. Une action rapide et mouvementée.
6. Des interprètes de premier ordre.
7. Un habile metteur en scène.
8. Des décors pittoresques et appropriés.
9. Des titres explicatifs aussi courts que précis.
10. Un dénouement moral et imprévu.

L'empereur Guillaume n'approuve pas les films militaires.

L'autre jour, à la Commission du budget militaire allemand, il a été question des films représentant des manœuvres militaires et plusieurs orateurs ont désapprouvé ces prises de vues. Le Ministre de la Guerre a constaté que les soldats ont été trop souvent mis à contribution et que des opérateurs se sont même permis de filmer leurs manœuvres sans l'autorisation des autorités militaires.

L'empereur vient de prendre une décision, disant qu'il n'aime ni approuve ces opérations.

Nos compatriotes à l'étranger.

Une Société cinématographique allemande, de Cologne, annonce qu'elle vient d'engager Mlle Suzanne Grandais, la célèbre artiste de la Maison Gaumont, pour une série de films; elle espère que les exploitants allemands lui sauront gré de cette initiative de décentralisation artistique.

M. Charles Decroix, qui depuis quatorze ans appartient à la cinématographie, comme auteur, metteur en scène et opérateur de prise de vues, et qui fut attaché à la Maison Pathé, au Film d'Art italien, aux Maisons Gaumont et Lux, a été engagé par la Maison Hanewacker et Scheler, de Berlin, où il a déjà édité plusieurs films à succès.

Un rescapé.

Max vient de l'échapper belle! Le sympathique artiste répétait la scène principale d'un film, à bord d'un hydroaéroplane qu'il pilotait lui-même, lorsqu'il fut dernièrement victime d'un accident grave qui mit, dit-on, sa vie en danger.

Afin de donner à sa prochaine création le caractère de vérité qu'il recherche sans cesse, Max Linder apprit à conduire l'appareil volant. Or, un jour, en exécutant une scène, il atterrit sans couper l'allumage et sautant précipitamment de son siège il se jeta dans l'hélice qui tournait à toute vitesse.

A ce moment, malgré le ronflement du moteur, il entendit le cri de la foule, il hésita une seconde donnant ainsi au mécanicien le temps d'arrêter le moteur. Il était sauvé.

D'ailleurs notre ami ne se rendit pas compte du danger qu'il venait de courir. Il continua à jouer sa scène, mais il eut un moment d'émotion; lorsqu'il sut qu'il venait d'échapper par miracle à la mort.

Ceci se passait à Monte Carlo.

Un beau geste.

M. L. Boyer, directeur de Trianon-Concert, à Aubagne (banlieue de Marseille), a fait une jolie surprise à son opérateur, M. Santo, et à son pianiste, M. Liautis.

Notre collègue, en clôturant sa saison d'hiver, donna ses deux dernières représentations du jeudi 1er mai au bénéfice de ses fidèles collaborateurs.

Ceux-ci en sont ravis. Ils envoient à leur Directeur l'expression de leur profonde reconnaissance et souhaitent pareille bonne fortune à tous leurs camarades.

L'Enfer de la vie.

A la fin du XIXe siècle, les cachots des prisons anglaises qui renfermaient encore des prisonniers pour dettes, étaient, malgré l'atmosphère de civilisation ambiante de véritables *in-pace* où les détenus devenaient fous quand ils ne périssaient pas misérablement.

Avec sa maîtrise habituelle, la Compagnie Thomas A. Edison a tiré de ce sujet plein d'horreurs un chef-d'œuvre dramatique intitulé *L'Enfer de la Vie* qui sera édité le 30 mai prochain. Ce film, tant par la valeur de son scénario que par l'originalité du sujet, est appelé à un très grand succès. Que les cinématographistes en prennent bonne note!

On œuvre.

Il se construit, à Aulnay-sous-Bois, coquette cité de 8.000 habitants, une salle de spectacle où l'on exploitera plus particulièrement le *genre cinématographique*, par des représentations régulières, plusieurs fois par semaine.

Le Prado, c'est le nom du nouvel établissement construit par Millinaire frères, bien connus, sera d'assez vastes proportions, puisqu'il couvrira une superficie de 450 mètres carrés et qu'il pourra contenir 900 places au moins. On y accédera par un hall de 9 mètres sur 6. Il sera éclairé à l'électricité, une force motrice de 25 HP en assurera le service. La parfaite aération, l'été, et le chauffage central l'hiver, garantiront le confort moderne le plus désirable, et de nombreuses



sorties de secours en feront un « Palace » à l'instar des plus luxueux et des mieux aménagés de Paris.

Une scène de 8 mètres de large sur autant de profondeur permettra d'y donner des spectacles variés qui comprendront, outre *le cinéma*, une autre partie artistique.

Siège de l'Administration : 38, rue de Saint-Quentin, à Paris.

Un bilan réconfortant.

Voici des chiffres éloquents ; c'est le détail des recettes réalisées pendant l'exercice écoulé par les Cinématographes :

American-Théâtre, 160.646 fr. 55 ; Cinérama-Théâtre, 251.421 fr. 70 ; Dufayel, 102.268 fr. 25 ; Gaumont, 266.781 fr. 50 ; Hippodrome (de l'), 1.421.169 fr. 80 ; Kinéma, 254.418 fr. 85 ; Kosmorama, 119.827 fr. 50 ; Omnia (Variétés), 447.785 fr. 60 ; Palace 171.813 fr. 45 ; Parisiana, 540.358 fr. 75 ; Robert-Houdin, 760.666 fr. 80 ; Ternes (des), 235.604 fr. 40 ; Tivoli, 459.402 fr. 45 ; Kinémacolor, 370.645 fr. 50 ; Electric-Palace, 355.821 fr. 75 ; Palais des Fêtes, 294.897 fr. 40 ; Ternes-Palace, 273.220 fr. 30 cent. ; Divers, 345.815 fr. 50. — Totaux, 6.841.566 fr. 05.

On ferme.

Le *Triomphe-Cinéma* et le *Palais du Trône* sont en clôture annuelle.

On demande des Cinémas.

Vendôme, paraît-il, ne possède pas de cinéma.

Les habitants sont très friands de ce genre de spectacle.

La ville de Mende (Lozère), 7.200 habitants, est également dépourvue de cinéma. Elle ne possède, d'ailleurs, aucun spectacle.

Il est certain, nous dit un fidèle lecteur du *Courrier*, qu'un établissement cinématographique y réussirait. Notre ville est fréquentée par de nombreux touristes, qui font escale sur la route des Gorges du Tarn, et les buveurs d'air qui viennent villégiaturer en remontant pour fuir les chaleurs du Midi. Un théâtre contenant six cents places serait mis à la disposition d'un entrepreneur, et ce, à très bon compte.

L'Exposition Cinématographique.

Dans sa dernière réunion, le comité de direction de la Chambre syndicale française de la Cinématographie, sur la proposition de M. Jules Demaria, son président, a admis à l'unanimité le principe d'une Exposition internationale de la Cinématographie et des arts et industries qui s'y rattachent.

Cette exposition aurait lieu à Paris, en 1914. Elle réunirait toutes les branches de l'industrie cinématographique.

Une belle fête.

La fête commémorative de la Fédération Cinématographique du Midi aura lieu le 7 mai, au Grand Casino de la Plage, à Marseille.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône, le maire de Marseille et le président de la Chambre de Commerce présideront ces agapes cinématographiques fraternelles.

MM. les Cinématographistes sont invités à prendre part à cette première fête. Ils sont priés d'envoyer leur adhésion au président de la commission d'organisation, 7, rue de Suffren, à Marseille, et de noter que la carte de banquet est à 10 francs pour les souscripteurs et 6 fr. pour les dames.

Changement d'adresse.

La Compagnie Générale des établissements Pathé frères informe sa clientèle que ses bureaux et ses caisses sont transférés, depuis fin courant, 30, boulevard des Italiens.

Les bureaux parisiens de la Compagnie Générale des Etablissements Pathé frères étaient 98, rue de Richelieu.

M. Charles Pathé.

M. Charles Pathé a repris la direction de la Compagnie Générale des Cinématographes Pathé frères.

Il est sorti, complètement rétabli, de la maison de santé où il fut si habilement opéré de l'appendicite. Nos lecteurs ne seront pas fâchés d'apprendre cette bonne nouvelle que *Le Courrier* est heureux d'annoncer à tous les amis du grand industriel parisien.

Enfin !

Les cinématographistes, lecteurs habituels du *Courrier*, seront aujourd'hui largement récompensés de la confiance qu'ils nous témoignent. Ils seront les premiers à savoir que l'*Agence Générale Cinématographique*, 16, rue Grange-Batelière, a pris la décision, dont on ne saurait trop la féliciter, de reprendre la présentation de ses programmes de nouveautés au *Consortium*, tous les mardis, après-midi.

Rappelons à nos lecteurs que cette entreprise de location de films compte dans son patrimoine d'exclusivités les marques françaises : *L'Eclair*, *L'Eclipse* et *Le Film d'Art*.

La roue tourne.

La *Milano Film* passe aux mains de *The General Film Agency Ltd*. D'autre part, on affirme que le contrat donnant à l'*A. G. C.* l'exclusivité des films *Eclair* ne sera pas renouvelé à l'expiration très prochaine.

Tiens ! tiens ! mais on dirait que les exclusivités commencent à se volatiliser. En aurait-on assez par hasard ?

Le moment est vraiment mal choisi pour se lancer dans une formule d'exploitation qui paraît n'avoir eu qu'une carrière réellement éphémère.

Nouveautés.

Il y a lieu d'ajouter à la liste des Nouveautés publiées d'autre part page 59 :

American Standard Films,

Le Souvenir du Cœur, 226 mètres.
A paraître le 16 mai 1913.

Cette marque est représentée à Paris par la Société des Films Eclair.

On dit.....

On dit qu'un nouveau cinéma est en construction, 56, boulevard de l'Hôpital (treizième arrondissement).

Un autre cinéma ouvrira sous peu, avenue de Choisy, à la place de l'Alcazar, autrefois salle de bal.



La Main passe.

Notre sympathique collègue A. Jallon, secrétaire du *Syndicat Français des Directeurs de Cinémas*, secrétaire du *Comité de Direction de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie* et propriétaire du *Cinéma de Saint-Ouen*, fondée en 1907, un de nos militants les plus dévoués, vient de passer la main.

Il a cédé son établissement à M. Liévin fils, un professionnel éprouvé de l'industrie électrique, fils du très distingué conseiller municipal de la ville de Saint-Ouen.

Souhaitons au nouveau collègue la bienvenue dans la corporation et de brillantes affaires.

Echos de l'Exposition de Londres.

Notre correspondant à Londres, M. le docteur Miller, ayant été chargé par le Gouvernement belge d'établir un rapport sur la première Exposition Internationale de Cinématographie en Angleterre, les personnes qui désirent en posséder un exemplaire sont priées de lui écrire au *Courrier*, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. Prix : 10 francs.

Syndicat des Opérateurs cinématographistes de France (*Section de Marseille et de la région*).

Le Syndicat, dans son Assemblée du 23, écoulé a renouvelé son Conseil d'administration de la manière suivante :

Secrétaire-Général : M. Blanc Eugène.
Secrétaire-Adjoint : M. Beau Fernand.
Trésorier : M. Liautaud Augustin.
Trésorier-Adjoint : M. Gérard Victorin.
Contrôleurs : MM. Alauzen Léon et Beau Martial.

A cet effet :

Le Syndicat a l'honneur de faire savoir à MM. les Exploitants et Directeurs de Cinématographes que leur siège est 34, Allées de Meilhan (Brasserie Palace, Téléphone : 42-79, Marseille). Placement gratuit.

Et qu'il tient à leur disposition des opérateurs de toute moralité ainsi que d'aptitudes professionnelles avec les meilleures références.

Nous espérons que MM. les Exploitants voudront bien nous accorder leur confiance.

Pour le Syndicat :
Le Secrétaire-Général,
BLANC.

L'Oiseau Bleu.

Très prochainement, la Nordisk Film Co éditera l'*Oiseau Bleu*, la célèbre pièce de Maurice Mæterlinck.

Mme Réjane présidera en personne à la mise en scène, et nous ne doutons pas que le film qui résultera de toutes ces collaborations artistiques ne soit un vrai chef-d'œuvre.

Fantômas.

Fantômas, le dernier gros succès de la Société des Etablissements Gaumont, sortira le vendredi 9 mai 1913. Nous en donnons avis à nos lecteurs.

Qu'ils s'en souviennent.

Nos hôtes.

M. Vaurs, de Lyon, était cette semaine de passage à Paris.

Le sympathique Directeur de la *Compagnie Lyonnaise Cinématographique* s'est assuré la concession exclusive d'*Eclectic Film* pour la région de Lyon, le Sud-Est, la Côte d'Azur, l'Algérie et la Tunisie. On peut donc d'ores et déjà s'inscrire dans ses bureaux, 14, rue Victor-Hugo, à Lyon, pour la location du film sensationnel **Demonios**, dont *Le Courrier* fit, la semaine dernière, un si juste éloge.

Les films édités par le jeune Abélard, le célèbre BÉBÉ, font également partie du patrimoine d'*Eclectic Film* ; on les trouvera toujours, ainsi que bien d'autres succès, à la Compagnie Lyonnaise Cinématographique.

Convocation.

Le *Syndicat de la Presse Cinématographique Française* se réunira dimanche prochain 4 mai, à dix heures et demie, à son Siège Social provisoire, 19, boulevard Saint-Denis, à Paris.

Nos confrères sont priés de vouloir bien assister à cette réunion et de considérer la présente insertion comme une convocation.

L'OPÉRATEUR.

Richard Wagner au Cinéma

M. Ladewig a fait passer samedi, au Palais Rochechouart, le bel établissement cinématographique du boulevard Rochechouart, le film de grande envergure que la Sociécé Messter édite à l'occasion du Centenaire de Richard Wagner.

On sait que le célèbre compositeur est né à Leipsig le 22 mai 1813 et que les trois quarts de sa vie se passèrent dans des luttes continuelles contre l'indifférence du public. Pour comble de malheur, Wagner avait épousé en premières noces l'actrice Mina Planer, qui lui faisait la vie dure et qui lui reprochait amèrement cette dépense inutile de son talent. Ce ne fut qu'à partir du moment où Wagner trouva un protecteur en la personne du roi Louis de Bavière, et une nouvelle compagne, la fille du grand pianiste Liszt, épouse divorcée de Hans de Bulow, également célèbre pianiste, que la fortune lui sourit et qu'il triompha à Munich et à Bayreuth.

Le film, à part quelques longueurs inévitables, est très intéressant. Il illustre d'une façon frappante la biographie du maître avec l'évocation des scènes principales de ses œuvres. Pour lui donner sa valeur réelle, la Société d'édition fait paraître une partition musicale spéciale adaptée aux différents épisodes qui passent sur l'écran.

Richard Wagner a laissé dans la musique des traces trop brillantes pour n'être pas connu de tous les Français. Mais les détails de sa vie échappent à beaucoup d'entre nous. C'est pourquoi il serait peut-être utile, pour donner aux représentations d'un film vraiment sensationnel, un caractère artistique et instructif à la fois, de faire précéder la projection d'une distribution de notices biographiques de Richard Wagner ou de quelques mots explicatifs dits par un conférencier habile.

N. LIEZ.

Quelques Scénarios !

L. AUBERT

19, RUE RICHER, Paris

HEPWORTH

ON DEMANDE UN CHAUFFEUR : Comédie.

M. Debenham refuse de signer une assurance pour ses domestiques et préfère les renvoyer tous.

Après leur départ, il est très embarrassé, mais sa fille, la jeune et jolie Flora, lui propose d'être sa bonne.

La vie commence toute nouvelle et pleine d'inattendus pour le père et la fille.

Bientôt, M. Debenham constate son impuissance à nettoyer, réparer les pièces de son automobile.

Un wattman n'est pas tout à fait un domestique, et M. Debenham, sur les conseils de Flora, fait paraître l'annonce suivante :

On demande un chauffeur sachant bien conduire, s'adresser Debenham, Wendle Lodge.

Devant la glace de son cabinet de toilette, Lord Luidford, riche oisif, se rase nonchalamment. Il est fort ennuyé, car il vient d'apprendre par son docteur qu'il doit travailler, s'il veut toujours rester en bonne santé.

Or, l'avis d'un médecin, si étrange soit-il, est toujours écouté, et Lord Luidford, maugréant, cherche quelle profession il pourrait bien embrasser.

Soudain, sur le journal, il lit l'annonce de M. Debenham.

Aussitôt il s'équipe en chauffeur, et se présente à la villa Debenham, où la jolie Flora le reçoit avec un malicieux sourire.

M. Debenham engage ce chauffeur.

Peu après, seul avec la servante, Lord Luidford se laisse aller à conter fleurette à la gentille Flora.

Mais ils sont surpris par M. Debenham outré, qui n'entend pas qu'un chauffeur flirte avec sa fille.

Lord Luidford découvre alors sa personnalité, demandant la main de Flora.

Les jeunes gens furent unis, bénissant la fantaisie de M. Debenham, qui ne voulut pas signer d'assurance pour ses domestiques.

CINES

LA PELOTE NOIRE : Drame.

Une haine implacable sépare depuis de longues années les familles de matelots Danna et Borru.

Le vieux Danna, ayant dû s'expatrier pendant un certain temps, sa fille Rachel, épouse malgré sa défense, Henri Borru, l'ennemi de son père.

A son retour, Danna apprenant le mariage de sa fille, la chasse.

Peu après, la mort d'Henri Borru met la jeune femme dans la plus affreuse misère.

Tremblante de honte, elle revient implorer le pardon de son père, mais le vieux matelot est inflexible, et devant le bébé que sa fille lui présente il dit : « Ma fille, oui ! mais l'enfant d'un Borru, jamais ! »

Poussée par la misère, la pauvre mère se décide à abandonner son enfant, non sans avoir attaché au cou frêle du bébé une petite médaille.

L'abandonnée, confiée à une pauvre famille, dont le maître, buveur, la brutalise, doit bientôt gagner le pain noir qui lui est parcimonieusement délivré par ses hôtes.

Nina aime beaucoup la mer, et, malgré la défense de l'ivrogne, elle se rend en cachette sur la plage où sa frimousse éveillée la fait aimer de tous les marins. Elle ne tarde pas à établir ses pénates avec eux dans un « cutter ».

Un matin, à la faveur de la marée, le bateau partit. La fillette, endormie dans un sombre recoin, ne fut pas aperçue et lorsqu'on la découvrit, la terre était loin. Force fut de la garder.

De ce jour, agile moussaillon, Nina fait partie de l'équipage.

Rachel, pour se soustraire à la tyrannie de son père, s'est remariée. Elle cherche mais en vain, l'enfant qu'un jour elle abandonna. Désespérée, la pauvre femme, qui n'a en son mari qu'un second et cruel maître, ne tarde pas à tomber malade et devient muette. Seul, Pierre, un garçon de ferme, protège sa maîtresse.

Une jeune fille, échouée sur la grève après un naufrage est recueillie par Pierre, le protecteur de la pauvre Rachel.

Il la confie à celle-ci qui, en la déshabillant, aperçoit sur sa poitrine la médaille qu'elle a jadis attachée au cou de sa fille.

Sa fille chérie est devant elle et elle ne peut parler !

Elle écrit une lettre qu'elle cache dans un endroit connu d'elle seule, et à sa mort, lègue une humble pelote de laine à la jeune fille.

Nina vit désormais à la ferme, et le propriétaire, charmé de sa beauté, s'en éprend.

Devant les refus réitérés de Nina qui lui préfère Pierre, il l'enferme dans une tour près de la mer.

La prisonnière, apercevant une clef sur une table s'en saisit. Hélas ! elle constate bientôt que la porte ne s'ouvre pas de l'intérieur.

Elle se résigne à attendre, ne doutant pas que Pierre ne se mette à sa recherche.

En effet, dès qu'il constate sa disparition, Pierre atterré fouille tout le pays.

Puis las, il essaye d'approcher de la tour où Nina est enfermée. Dès qu'elle l'aperçoit, la jeune fille tente de lui jeter la clef qu'elle possède, et dans la crainte qu'il ne la reçoive pas, elle l'attache à un bout de la laine de la pelote noire.

Pierre la rejoint bientôt, et la trouve étonnée à la lecture d'un petit papier contenu dans la pelote :

Mon adorée Ninette.

Tu es ma fille légitime ; ton père, mort maintenant, fut Henri Borru.

Je te lègue tous mes biens.

Pardonne à ta pauvre mère malheureuse que la misère seule força autrefois à se séparer de toi.

Sois bénie dans ton amour.

RACHEL BORRU.

Peu après on célébrait le mariage de Nina et de Pierre.

Cette scène se déroule au milieu de sites pittoresques superbement photographiés par la Cinès.

PATACHON VOLAILLE : Comique.

Patachon, jaloux d'un rival en amour, profite d'une invitation au bal pour lui jouer un tour à sa façon.

Il se munit d'une certaine poudre *Gallina*, renommée pour ses résultats dans la ponte forcée, et en saupoudre les gâteaux et les entremets qui, pense-t-il, sont destinés à son rival.

Mais le rival a vu le manège de Patachon. il change assiettes et surtouts de place, et lorsqu'un peu plus tard, Patachon, à ses côtés, essaie de l'entraîner par l'exemple à manger les gâteaux sur lesquels, croit-il, il a versé la fameuse poudre, le pauvre, victime de sa mystification, ingurgite sans sourciller la drogue destinée à son voisin.

Les bienfaisants effets de la poudre ne se font pas longtemps attendre et Patachon est obligé de quitter le bal à la grande hilarité des spectateurs.

Le lendemain à son réveil, Patachon voit sa chambre transformée en basse-cour. Car la poudre ne force pas seulement la ponte, elle avance aussi l'éclosion.

FAENZA, Fabrique de faïence : Scientifique.

La ville Italienne connue dans le monde entier depuis le XIVe siècle pour la fabrication des faïences.

Le grand bassin qui contient la quantité de terre nécessaire pour la fabrication d'un million de briques et d'un grand nombre d'objets artistiques. Le travail des briques. Séchage de la terre. Moulage. Humidification et mélange. Pressage. Transport des briques et vernissage.

Les faïences artistiques. Moulage et pressage de la terre pour les pièces artistiques. Fabrication d'un bocal. Décoration : reproduction des faïences célèbres du XVe siècle de Luca della Robbia. Sculpture.

REX

FIANÇAILLES ROMPUES : Comédie.

A la sortie du bureau, les employés se donnent rendez-vous pour passer la soirée chez Marguerite Cameron dont c'est l'anniversaire.

Bientôt réunis, les joyeux compagnons s'en donnent à cœur joie. Chacun à son tour conte une historiette.

L'un d'eux, Tom Marshall, assure, d'après une vieille légende, que la jeune fille qui, le soir de son anniversaire, à minuit. regarde dans son miroir, une bougie à la main, y voit apparaître le visage de son futur mari.

Tous ensemble, les jeunes gens sont partis, Marguerite attend éveillée dans la chambre que sonne minuit.

Les douze coups tintent lentement à l'horloge ; une bougie à la main, elle regarde dans la glace. Elle y voit apparaître le visage de Tom Marshall.

Toute heureuse, elle se rend le lendemain au bureau, mais celui-ci est en émoi. Un chèque a disparu et l'on accuse Tom de l'avoir dérobé.

Malgré ses dénégations, le jeune homme est arrêté.

Comme toutes les preuves sont contre lui, il est condamné aux travaux forcés.

Un peu plus tard, Marguerite Cameron reçoit le télégramme suivant :

Daniel Cameron, dont vous êtes l'unique parente, vient de mourir vous laissant toute sa fortune. Venez de suite à New-York.

DADSON, notaire.

Après son installation dans les propriétés de feu son oncle, Marguerite serait heureuse sans le souvenir de Tom qu'elle ne croit pas coupable.

Un mot du directeur de son ancien bureau vient lui prouver combien elle avait raison d'avoir eu confiance en son compagnon ; ce mot était ainsi conçu :

Chère Mademoiselle Cameron,

En déménageant nous venons de retrouver le chèque dont la disparition causa l'emprisonnement de Tom Marshall. Son innocence doit donc être reconnue.

J. TREWE.

Mais trois ans sont passés depuis l'emprisonnement de Tom et celui-ci. sorti de prison, se laisse entraîner par un camarade, libéré en même temps que lui.

Tous deux méditent un bon coup.

Durant la nuit, son compagnon faisant le guet, Tom s'introduit dans une riche villa de New-York.

Un cri ! Tom est perdu ! Non !

Marguerite Cameron, car c'est elle, reconnaissant Tom, le fait cacher et explique à ses serviteurs promptement accourus qu'une peur absurde l'a fait pousser le cri qu'ils ont entendu, et les congédie.

De nouveau, le bonheur sourit aux deux jeunes gens !

CRICKS ET MARTIN

LA BOUTEILLE MAGIQUE : Comique.

C'est le jour du terme, Monsieur, Madame Durand et leur fillette, sans aucune ressource, ne pourront payer. Ceci leur arrive souvent et le propriétaire cette fois sera inflexible.

Le voici qui arrive, bien décidé à ne pas se laisser apitoyer.

Le premier moment de désespoir passé, M. Durand se met en route pour tenter la fortune. Il arrive près d'une antique fontaine asséchée et s'assied. Tandis qu'il songe, quelques diablotins sortent du trou de la fontaine et dansent une sarabande autour du pauvre homme. Lorsqu'il relève la tête, effaré, les diablotins s'étant éclipsés, il voit devant lui une blanche apparition.

Il conte ses misères à la fée, et, sur son désir de devenir riche. d'un coup de baguette, la fée fait apparaître deux gnomes qui lui remettent une grosse bou-

teille. Arrivé chez lui, il se met en devoir de déboucher sa bouteille. Aussitôt elle se transforme en un être qui tient du page et du diable. Sur un geste de cette étrange apparition, apparaissent bientôt la table, trois couverts et plusieurs plats fumants.

Ceci fait, le génie redevient bouteille.

Les braves gens, effarés, vont pourtant se mettre à table, quand survient le propriétaire.

Devant une table si bien garnie, il manifeste son étonnement, et on lui raconte l'histoire de la bouteille. Le propriétaire l'achète et l'emporte, mais au départ de la bouteille, les mets disparaissent de la table. M. Durand se décide à aller retrouver la bonne fée pour lui redemander une nouvelle bouteille.

Sitôt chez lui, le propriétaire se fait servir des liqueurs par la bouteille magique, et, heureux du résultat, va chercher des amis afin de leur faire admirer son emplette. A son retour, avec ses invités, il veut encore demander quelques friandises, mais quelle n'est pas leur stupéfaction en voyant apparaître un démon qui les roue de coups de fouet.

Que s'est-il passé durant l'absence du propriétaire ? Le film vous le dira.

NORDISK Cº

LA SCIE MÉCANIQUE : Drame.

L'usurier Denis Vantour et son fils Florentin sont de caractère très différent. Le père n'aime que l'argent. Le fils est honteux de cette richesse. Un jour, ils rompent définitivement, car Florentin prend la défense d'une des victimes de son père. Il lui jette son argent à la figure et quitte pour toujours la maison paternelle. Peu après, le vieil usurier meurt dans le plus grand abandon, après avoir mis à exécution la vengeance qu'il avait méditée contre son fils. Il le déshérite et enfouit son immense fortune dans son jardin. Dans le tronc d'un arbre de la forêt il cache un document par lequel il lègue à celui qui le trouvera toute sa fortune.

Florentin a obtenu une place dans les bureaux d'une soierie. Mais on lui fait sentir combien le fils d'un usurier est peu estimé. Un événement imprévu lui fournit l'occasion de prouver combien injuste est le mépris qu'on lui montre : au risque de sa propre vie, il détourne une catastrophe et sauve la vie de Louise, la fille de son patron.

Dès lors, il réussit à se faire respecter. C'est avec plaisir que le propriétaire de la scierie voit naître entre Florentin et Louise une tendre amitié. C'est alors qu'il se produit un incident qui semble menacer le bonheur des deux jeunes gens.

Depuis quelque temps, les affaires du propriétaire marchent très mal ; il est bientôt au bord de la ruine. Son banquier lui offre de rétablir ses affaires, mais à la condition que Louise consente à l'épouser. Afin d'en avertir Florentin, celle-ci le prie par une lettre, de venir la trouver dans sa chambre. Cette lettre tombe entre les mains du banquier, et celui-ci vivement froissé interrompt alors toutes les négociations entreprises avec le père. Cependant, Florentin ayant rejoint Louise dans sa chambre, craint un moment d'y être surpris, et pour ne pas compromettre l'honneur de la jeune fille il saute par la fenêtre. La chambre est située au deuxième, et il tombe sans connaissance sur un tronc d'arbre qui vient d'être placé dans une scie mécanique. Les ouvriers qui servent la scie se sont éloignés, personne n'assiste à l'accident. Lentement, le tronc glisse vers la lame qui y pénètre avec un grincement sinistre, s'avançant de plus en plus vers le corps inerte de Florentin. Dans la chambre de Louise, le père s'efforce en vain de la tirer de la syncope dans laquelle elle est tombée en voyant son bien-aimé risquer sa vie pour sauver son honneur.

La lame de la scie est maintenant sur le point d'atteindre Florentin. La sciure tombe déjà sur son visage. Par bonheur, Louise reprend ses esprits. Elle se rappelle ce qui vient de se passer, pousse un cri terrible et se précipite hors de la chambre. La lame vient d'atteindre Florentin. Les dents pénètrent dans son bras. Son visage se contracte de douleur. Louise arrive à temps pour le sauver d'une mort certaine. Dans la fente produite dans le tronc par la scie un papier apparaît. C'est le testament de M. Vantour. Louise le trouve, et, en conséquence, devient héritière de l'immense fortune que le vieux richard avait enfouie dans son jardin.



Société des Etablissements

GAUMONT

Société anonyme — Capital 3,000,000 de francs

Siège social : 57-59, RUE SAINT-ROCH, Paris

PARIS SAINT-PÉTERSBOURG MINUIT-35

Drame Psychique

DISTRIBUTION

Lucienne..............	Mlle Madeleine Ramey
Le père...............	M. Luitz Maura
La petite fille.........	La petite Malherbe
Le Docteur Argueil....	M. Geo Flandre

Dans le vaste et sévère cabinet, aux murs meublés de rayons où s'entassent des livres de science, le célèbre professeur Argueil travaille dans le silence absolu. Sa lampe fait un halo lumineux sur la table et tout le reste de la pièce se perd dans une obscurité propice, où semble palpiter la pensée du savant. La plume grince doucement sur le papier et c'est le seul bruit qui trouble le silence qui l'environne.

Dans l'esprit de celui qui écrit, se refont une à une les scènes qui constituent le troublant mystère qui l'occupe ; comme sur un écran cinématographique elles apparaissent dans sa mémoire et se suivent logiquement, comme s'inscrivent logiquement sur le papier les phrases qui commentent les faits.

Le professeur n'entend même plus les bruits lourds de la ville qui s'agite au dehors; il vit intensément et si solitaire en cette minute, que rien ne saurait le distraire de la rédaction qu'il parachève, et qu'il doit lire à la prochaine séance solennelle de l'Académie de médecine.

Cette fois, ce n'est plus à proprement parler du monde vivant que le docteur s'occupe, mais des forces mystérieuses qui l'environnent et qui pèsent sur lui sans qu'il s'en aperçoive, sinon en de rares occasions et qu'il attribue alors aux coïncidences. Quand celles-ci deviennent vraiment trop déroutantes, il les qualifie d' « étranges » et ne pousse pas plus avant ses méditations. Seuls, les savants qui savent combien mystérieuse est cette

vie occulte, en marge de la nôtre, notent une à une toutes ces manifestations, les cataloguent, les enregistrent et essaient d'en tirer des déductions logiques. En tous cas, ils travaillent pour la vérité et construisent un édifice, dont seul l'avenir pourra contempler l'ordonnance et le style plein de solidité.

Penchons-nous sur l'épaule du savant, sans troubler par un bruit quelconque son labeur obstiné, et lisons les lignes qui se suivent sur le papier :

— On ne conteste plus guère, depuis les travaux de Charcot, l'existence des phénomènes dits de « télépathie », c'est-à-dire l'existence de pressentiments, de divinations à distance, d'avertissements mystérieux et lointains. On a observé que certains sujets particulièrement impressionnables peuvent, comme en état d'hypnose,.. éprouver les sensations physiques qui leur seraient communiquées, à distance, par un autre être. Voici le cas d'un jeune ménage qui..

La plume se soulève du papier, le savant relève la tête. Il médite...

*
* *

Jean Morère a épousé Lucienne avec toutes les garanties d'un bonheur assuré. Position assurée, situation brillante du mari, amour partagé et, bientôt, naissance d'une fillette, devaient resserrer des liens que l'amour avait noués comme à plaisir.

Il en fut ainsi, en effet, pendant cinq ans ; puis, tout à coup, sans motif plausible, ou pour des motifs secrets, le caractère de la jeune femme changea. L'ennui, un ennui irrémissible et que sa raison n'eut pas le courage et la volonté de combattre, s'empara d'elle. L'amour qu'elle avait pour son mari s'attiédit et seul son enfant, aux fugitives minutes qu'elle lui consacrait encore, pouvait éveiller en elle des fibres restées sensibles et, parfois, faire fleurir un sourire sur ses lèvres.

Un vent de folie avait traversé cette fragile cervelle. La paix du ménage, l'adoration d'un mari, la rectitude d'un devoir ne lui suffisaient plus. Il lui fallait autre chose pour apaiser sa soif ardente de vivre et de jouir de sa jeunesse. Il lui manquait de multiples adorations, des lumières, des rires, un luxe plus grand, une existence plus bruyante et plus dorée, plus de musique aux oreilles et moins de pensées dans la tête.

Jean Morère s'était aperçu de la crise morale que traversait la jeune femme et pour l'en sortir, pour lui laisser le temps de se ressaisir, il l'avait entraînée vers des fêtes qu'elle convoitait, dans l'espoir de l'en fatiguer et de la ramener à la compréhension nette de sa mission et de ses devoirs.

Un soir, au sortir d'un théâtre, la jeune femme désira se joindre à ceux qui attendaient la jeune première dramatique pour l'ovationner et la couvrir encore une fois de fleurs, la saluer d'applaudissements, dernier écho de ceux qui avaient accueilli sa sortie de scène.

Obéissant à son caprice, Jean Morère la conduisit à la porte des acteurs, et elle vit passer l'artiste, fêtée et acclamée encore. La jeune femme fut très troublée et ne cessa depuis ce jour de regretter la triste part que la vie lui avait faite à son gré.

C'était là la véritable existence dont elle était digne ; dotée d'une jolie voix, musicienne parfaite, elle se serait certainement fait au théâtre une situation enviable ; elle y aurait connu le triomphe et l'ivresse, au lieu de cette vie terne, qui coule jour à jour, monotone, sans un seul moment qui vienne lui donner l'illusion du bonheur.

Cette idée, ancrée dans l'esprit de Lucienne, ne devait plus lui laisser de repos ; chaque jour, au contraire, elle accentuait sa tyrannie.

La jeune femme était à bout. Après avoir résisté mollement à la violence de son désir, elle ne résista plus, et un soir qu'il rentrait, Jean trouva sur la table du salon, au bas du portrait de la jeune femme, une lettre :

« J'étais faite pour une autre existence... Tu sais l'attrait irrésistible que le théâtre exerce sur moi... Je vais lui consacrer ma vie... Une force victorieuse m'entraîne... Prends bien soin de notre petite Jeannette... Pardonne-moi... Adieu !

Lucienne »

L'homme ne comprend pas, tout d'abord, l'affreuse chose qui lui arrive ; le choc a été si violent qu'il reste là, écrasé... Il ne voit qu'une chose : Lucienne, Lucienne qu'il aimait, est partie, et aucune force humaine ne saurait faire qu'elle revienne, pour accepter une vie dont elle souffrait et qu'elle a voulu fuir... Le mari, le père, pénétré d'une tristesse profonde, d'une douleur incurable, restera cependant courageux, pour la petite Jeannette qui dort paisiblement dans son berceau.

Malgré sa douleur et sa rancune, le malheureux n'a pas voulu se séparer du portrait de l'infidèle et souvent, le soir, en tenant sa fillette sur ses genoux, regardant l'image de la fugitive, il sent monter dans son cœur, un à un, tous les regrets du passé.

. . . .

Le docteur a repris la plume qui, de nouveau, fébrile, court sur le papier.

« Cinq ans après, Lucienne, déjà connue au théâtre, jouait à Saint-Pétersbourg. Son mari, vivant à Paris avec l'enfant délaissée, n'avait cependant jamais eu la force d'enlever de son cabinet de travail le portrait de la femme aimée. Il semblait, du reste, qu'une mystérieuse correspondance nerveuse tint enchaînés les esprits des époux et de la fillette.

Or, le 16 décembre, l'artiste se sentit en proie à une angoisse inexplicable... »

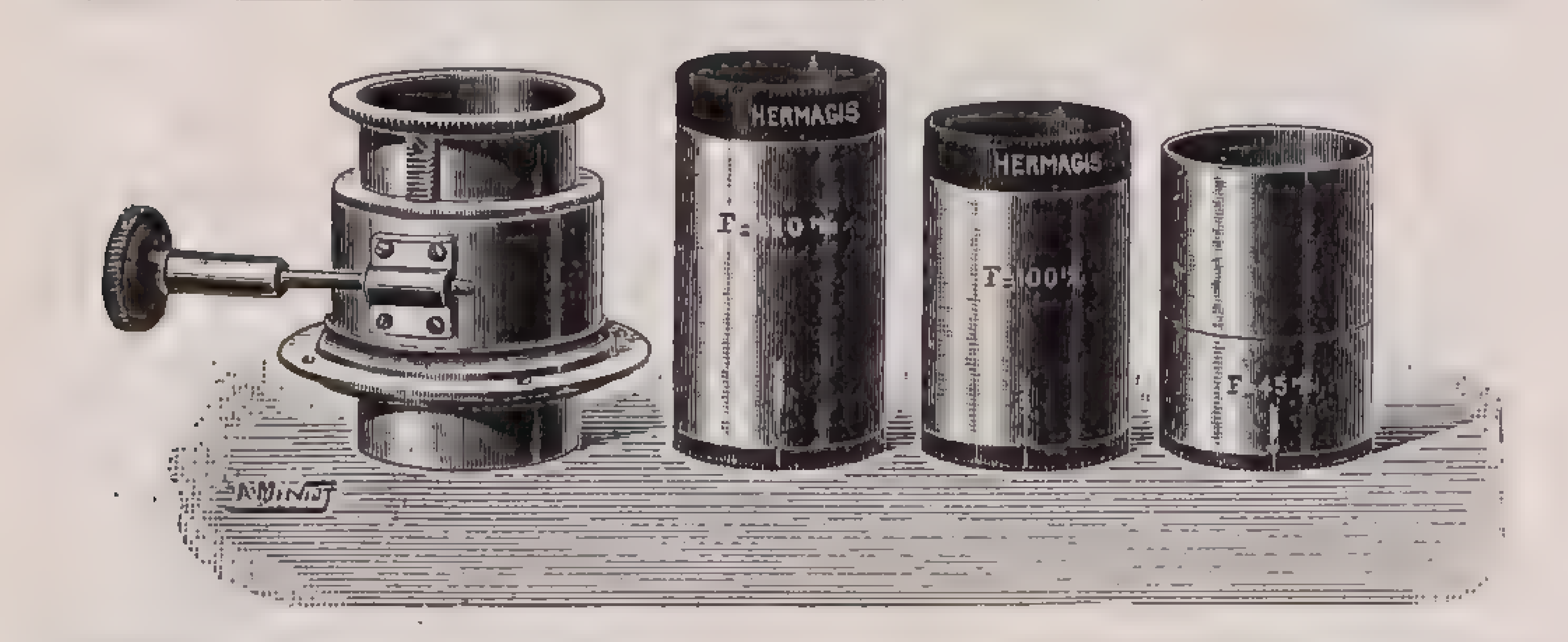
En effet, Lucienne a été servie à souhait. Ses succès ne se comptent plus. Choyée, courtisée, aimée partout où elle a passé, elle traverse ou a cru traverser le bonheur, et cependant parfois, aux heures de solitude, d'étranges regrets dont elle se croyait à l'abri viennent la visiter. Elle ne peut voir des enfants jouer sur la neige de Saint-Pétersbourg ou sous l'ardent soleil des Amériques où sa renommée l'a conduite, sans immédiatement voir, par la pensée, la frêle et gentille petite fille qu'elle a laissée derrière elle :

— Comme elle doit être grandelette maintenant ! pense-t-elle. Elle n'a pas loin de six ans. Me ressemble-t-elle ? Est-elle heureuse ? Je voudrais la voir !

Peu à peu, ses souvenirs sont venus la visiter plus souvent et se sont changés en regrets. Mais la vie étourdissante de Saint-Pétersbourg, vie de fêtes et de luxe effréné, absorbe assez la jeune femme pour que ces regrets ne fassent que l'effleurer.

Or, un soir, le 16 décembre, dans un grand restaurant

(Voir suite page 57)



Petites Nouvelles et Publications légales

ÉTABLISSEMENTS GAUMONT

Assemblées ordinaire et extraordinaire du 22 avril 1913

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

Les actionnaires fixent le dividende à 10 % et approuvent la convention relative au rachat des parts bénéficiaires. — Ils portent ensuite le capital à 4 millions de francs.

ASSEMBLEE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 3 h. 30, par M. Azaria, président du conseil d'administration, qui constate que 17.623 actions sont présentes ou représentées, et appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Salles (3.152 actions) et Bousserez (2.529 actions).

M. Pommier donne lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Les comptes de l'exercice 1912 que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation sont très satisfaisants.

Les profits industriels ont, en effet, atteint 1.864.700 francs, en augmentation de 642.800 francs sur l'exercice précédent.

Les bénéfices disponibles s'élèvent à 902.700 francs, en plus-value de 131.800 francs, malgré l'importance relative des amortissements effectués d'office par le conseil d'administration, conformément aux articles 40 et 41 des statuts : ces amortissements s'élèvent à 962.000 francs contre 950.900 l'an passé.

Nous sommes donc tout naturellement amenés à vous proposer une nouvelle augmentation du dividende, lequel, porté de 8,5 % à 10 %, permettrait cependant d'attribuer aux réserves une somme de 452.700 francs représentant environ la moitié des bénéfices disponibles.

Les brillants résultats que nous venons de vous faire connaître sont principalement dus à une nouvelle et importante augmentation du chiffre d'affaires qui s'est, en effet, élevé à 25.558.000 francs, en plus-value de 8 millions 456.000 francs, soit de 49 % sur l'exercice précédent.

Cette progression, vraiment remarquable, dépasse trop nos prévisions pour qu'il nous paraisse probable qu'elle se maintienne aussi forte.

L'exploitation du Gaumont Palace, installé dans le local de l'ancien Hippodrome du boulevard de Clichy, s'est poursuivie pendant tout le cours de l'exercice 1912 avec un succès qui ne fait que s'accentuer, car, malgré l'immensité d'une salle qui contient plus de 5.000 places, l'on doit très fréquemment refuser du monde.

Nous avons profité de la courte période de fermeture annuelle pour améliorer l'installation intérieure : c'est ainsi que de nouvelles loges ont été aménagées et qu'il a été créé des dégagements supplémentaires.

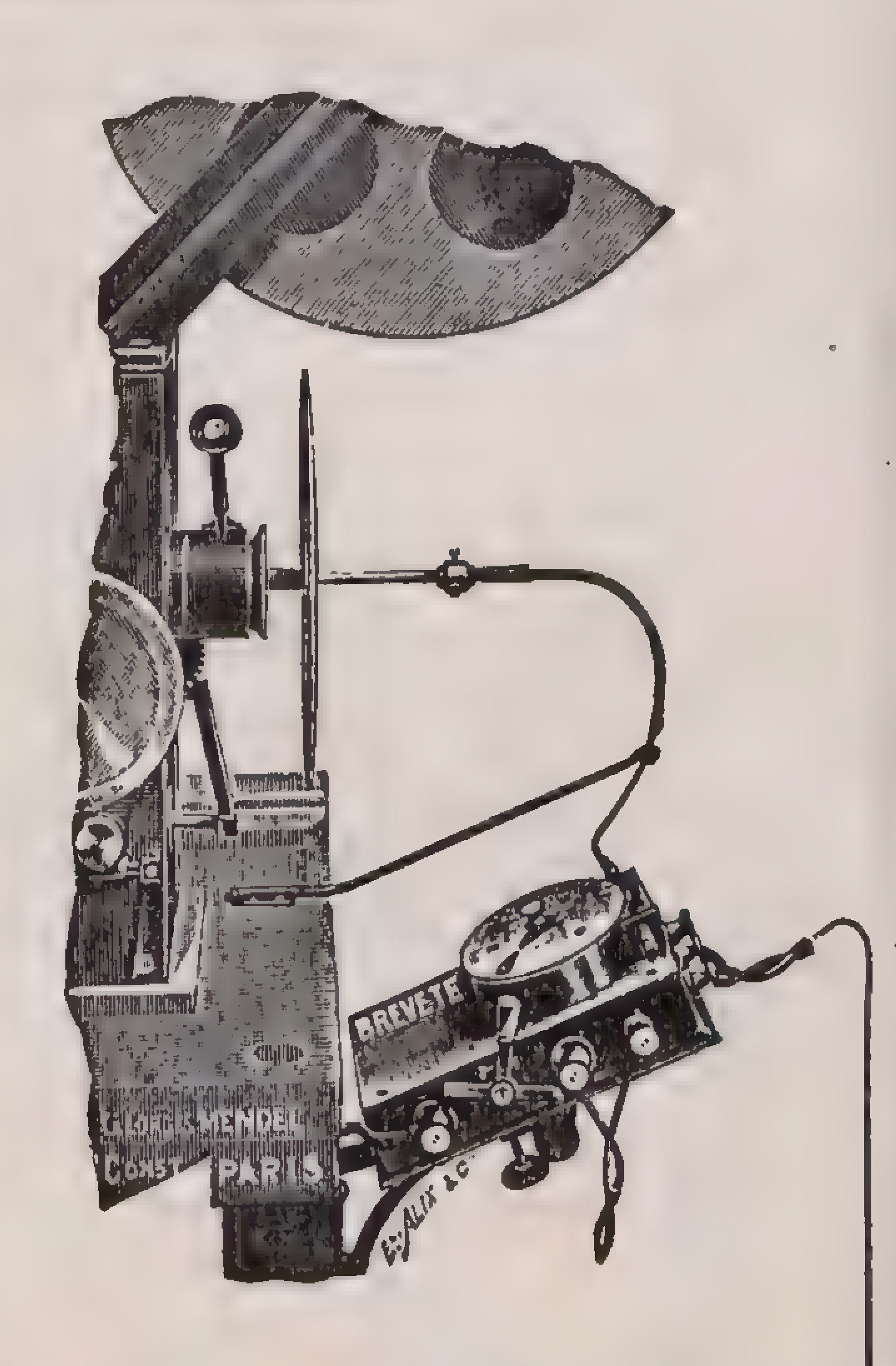
Les bruits tendancieux qu'on a fait courir nous amènent à préciser ici que le bail du Gaumont Palace a

Le "Chantant"



s'adapte **instantanément**
sur **tous** les Cinématographes

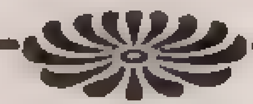
MARCHE AVEC OU SANS ÉLECTRICITÉ





G. Mendel

Constructeur breveté en tous pays



10 et 10bis, Boulev. Bonne-Nouvelle - PARIS

TÉLÉPHONE : 213-11 — ADR. TÉL. : PHOTOCINÉ

Les plus jolis films CHANTANTS sont enregistrés au Synchronisme MENDEL.

CATALOGUE FRANCO

été fait pour une durée de 21 années entières et consécutives, avec faculté, pour notre Société seule, de le résilier à la fin de chaque période de 3 ans ; ce bail, dûment enregistré, a été transcrit au bureau des hypothèques.

De pareils résultats justifient et compensent, d'ailleurs, les coûteux efforts que s'impose votre Société pour améliorer constamment les qualités techniques et scéniques de ses programmes.

Ils consacrent la réputation aujourd'hui mondiale des films Gaumont.

Mais perfectionner ne suffit pas à satisfaire l'ambition de M. Gaumont et de ses collaborateurs, et ils innovent sans cesse.

N'est-ce pas à leur initiative que sont dus les « films-parlants » longtemps avant qu'il en fût question, comme d'une nouveauté, aux Etats-Unis d'Amérique ?

Et ce sont eux encore qui viennent, après de patientes et difficiles recherches, de mettre au point la cinématographie en couleurs naturelles, par le procédé trichrome, lequel consiste en la superposition simultanée sur l'écran de trois images monochromes complémentaires.

C'est, en effet, le 4 avril, qu'a eu lieu l'inauguration du « Gaumontcolor », situé à Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre, à deux pas des grands boulevards ; c'est dans cette salle qu'est présenté au public, en couleurs naturelles d'une vivacité et d'un réalisme qui n'avaient jamais pu être atteints, un spectacle qui force l'admiration. Toutes les couleurs sans exception, y compris le bleu et le violet, sont ici reproduites dans leurs gammes les plus variées, sous leurs nuances les plus délicates.

Pour nous, l'avenir est là.

Il est dans cette reproduction de la vie que le cinématographe fait défiler sous nos yeux avec une fidélité scrupuleuse et en replaçant dans leur cadre même les événements qui viennent à peine de se dérouler sur un point quelconque du globe ; il est dans cette vision réaliste des sites les plus merveilleux de la nature que de véritables artistes ont été relever, au prix d'efforts qui ne sont pas toujours exempts de dangers, pour l'agrément et l'instruction du spectateur.

Bien qu'infiniment moins importantes qu'en 1911, les dépenses de premier établissement faites pendant le cours de l'exercice 1912 se sont élevées à 532.400 francs ; elles ont été passées aux frais généraux ou amorties par le compte de Profits et Pertes.

Ces dépenses se présentant régulièrement chaque année, tantôt pour un motif, tantôt pour un autre, votre conseil estime prudent de les amortir immédiatement lorsque le permet l'importance des bénéfices.

L'état de votre trésorerie s'est singulièrement renforcé, grâce aux bénéfices encaissés, grâce aussi aux ressources nouvelles que vous avez mises à notre disposition.

Il a été, en effet, procédé au mois de juillet dernier, par les soins de la Banque Suisse et Française, au placement de 2.000 obligations de 500 francs, représentant un capital nominal de 1 million de francs. La prime de remboursement et les frais d'émission se sont élevés à 62.100 francs, en nombre rond, somme qui a été passée par Profits et Pertes.

Aussi le fonds de roulement net s'élève-t-il cette année à 3.809.000 francs, en augmentation de 1.813.000 francs sur ce qu'il était au 31 décembre 1911.

Il y a d'autant plus lieu de se féliciter de la forte situation de la trésorerie que les circonstances politiques actuelles sont moins favorables et qu'elles auraient peut-être rendu difficile en ce moment la réalisation de l'opération à laquelle nous avions fort heureusement jugé prudent de procéder dès l'an passé.

Nous en arrivons, messieurs, à la répartition des bénéfices disponibles que, par application des prescriptions de l'article 41 des statuts, nous vous proposons de fixer comme suit.

Des bénéfices nets disponibles de l'exercice		902.755 39
il faut déduire 5 % pour la réserve légale..		45.137 75
Reste		857.617 64
La somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, un intérêt de 5 %, est de		150.000 »
Différence		707.617 64
En y ajoutant le report de l'exercice précédent		1.206 05
l'on dispose de............................		708.823 69
Sur cette somme, nous vous proposons de prélever :		
En faveur du Fonds de prévoyance	400.000 »	
Pour le compte Report à nouv.	8.823 69	
		408.823 69
Le solde		300.000 »
appartient :		
Pour 50 % aux actions......................		150.000 »
Pour 40 % aux parts bénéficiaires........		120.000 »
Pour 10 % au conseil.....................		30.000 »
Total égal...........................		300.000 »

Sous déduction des impôts de finance, chaque action toucherait ainsi 10 francs et chaque part bénéficiaire 24 francs.

Il nous reste, comme d'habitude, à passer en revue le bilan et le compte de Profits et Pertes soumis à votre approbation.

BILAN

Il se monte, tant à l'actif qu'au passif, à la somme de 8.943.277 fr. 78. En augmentation de 1.477.316 fr. 73 sur l'exercice précédent.

Actif

L'actif comprend les trois chapitres habituels.

CHAPITRE PREMIER

Immobilisations : 2.465.001 francs.
en diminution de 359.999 francs et comprenant :

Terrains : 865.000 fr. — Sans changement.

Immeubles et constructions : 1.400.000 fr. — En diminution de 60.000 francs.

Les dépenses faites au cours de l'année 1912 se sont élevées à 198.249 fr. 50 et ont été amorties ainsi qu'une somme de 60.000 francs sur le solde ancien.

Matériel, outillage et installations diverses : 200.000 fr. — Sans changement.

Les dépenses de l'exercice s'élevant à 208.890 fr. 87 ont été entièrement amorties.

Mobilier et agencements en France et à l'étranger : 1 fr. — En diminution de 299.999 fr.

Les dépenses de ce poste se sont élevées à 236.023 fr. 65, dont 100.813 fr. 72 ont été passés directement par frais généraux, et le reste, soit 135.209 fr. 93 par Profits et Pertes. Quant au reliquat — 300.000 francs — de l'exercice précédent, il ne figure plus au bilan que pour 1 fr.

CHAPITRE II

Actif réalisable : 5.878.272 fr. 78.
En augmentation de 1.837.314 fr. 73.
Il comprend 8 comptes :

Caisses et banquiers : 2.263.525 fr. 28. — En augmentation de 1.243.997 fr. 49.

Effets à recevoir : 143.281 fr. 14. — En augmentation de 22.364 fr. 81.

Débiteurs divers : 1.026.602 fr. 10. — En augmentation de 154.814 fr. 29, créances douteuses déduites.

Produits fabriqués : 933.585 fr. 14. — En augmentation de 159.848 fr. 11.

Comme les années précédentes, l'évaluation des stocks a été faite à prix de revient ; les films détenus par le service de location sont totalement amortis.

Matières premières et produits en cours de fabrication : 729.384 fr. 41. — En augmentation de 57.386 fr. 35, après dépréciations d'usage.

Négatifs : 1 franc. — Sans changement.

Les frais de prise de vues pour négatifs ou non, ont été passés, comme de coutume, aux frais d'exploitation.

Comptes courants des filiales : 309.675 fr. 52. — En diminution de 110.096 fr. 32.

Ce poste représente les comptes courants de nos filiales de Londres et de New-York ; ces comptes étaient disjoints l'an dernier.

Titres en portefeuille : 473.218 fr. 19. — En augmentation de 309.000 francs, valeur des titres de la Société



La M

joués pa

PUR CHEF

pré

l'Agence Gé

MARSEILLE, 7, Rue Paradis
LYON, 57, Quai St-Vincent
LILLE, 5, Place Saint-Martin
BRUXELLES, 31, Rue Saint-Géry

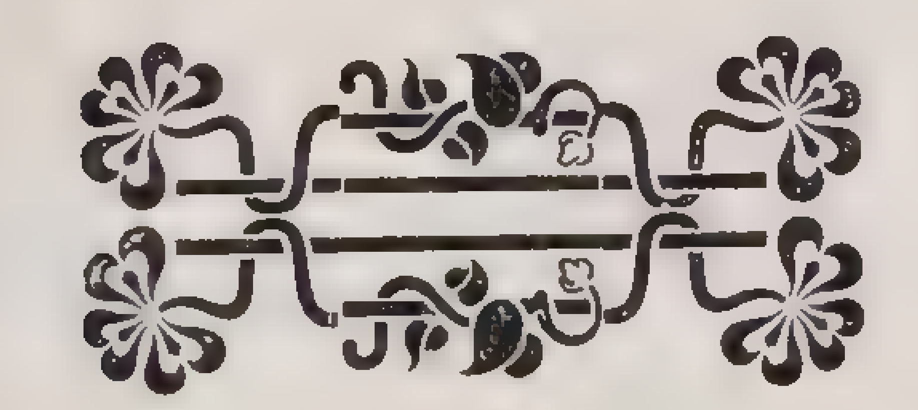
Téléphone : 449-43

A.

17, Rue d

ort à Séville

ar **ASTA NIELSEN**



F-D'ŒUVRE ARTISTIQUE

ésenté en France par

nérale du Cinématographe

BONAZ

Téléphone : 449-43

e Lancry  PARIS

Foncière dite Gaumont-Realty, propriétaire des usines américaines louées à la Gaumont C° de New-York.

CHAPITRE III

Comptes divers : 4 francs.

Ce chapitre comprend un quatrième poste, cette année: c'est le compte.

Prime de remboursement et frais d'émission des obligations émises, dont le montant — 62.173 francs — a été d'ailleurs amorti à 1 franc près.

Les trois autres postes sont sans changement, les dépenses qui ont pu être faites en cours d'exercice ayant été passées, comme de coutume, par frais généraux.

Passif

CHAPITRE PREMEIER

Engagements sociaux : 4.827.939 fr. 92.

En augmentation de 421.047 fr. 97.

Ce chapitre comprend cinq comptes.

Capital : 3.000.000 de francs. — Sans changement.

Réserve légale : 120.439 fr. 92. — En augmentation de 38.547 fr. 97, montant de la réserve légale, prélevée sur les bénéfices de l'exercice précédent.

Réserve spéciale : 750.000 fr. — Sans changement.

Fonds de prévoyance : 950.000 fr. — En augmentation de 375.000 fr., somme dont vous avez doté ce compte l'an passé.

Au 31 décembre dernier, l'ensemble des réserves s'élevait donc à 1.827.939 fr. 92, avant, bien entendu, la répartition des bénéfices de l'exercice 1912.

Amortissements des obligations : 7.500 fr. — C'est la part afférente à l'exercice 1912 du montant du service d'amortissement des obligations ; cette somme figure au compte de Profits et Pertes.

CHAPITRE II

Engagements envers les tiers : 2.611.376 fr. 42.

En augmentation de 927.061 fr. 34, du fait de la création d'un capital obligataire nominal de 1.000.000 de francs.

Ce chapitre comprend trois comptes :

Obligations en circulation : 992.500 fr. — Il n'en existait pas en 1911.

Fournisseurs, entrepreneurs et créditeurs divers : 1.577.812 fr. 27. — En diminution de 100.997 fr. 54.

Coupons à payer, obligations à rembourser ; 41.064 francs 15. — En augmentation de 35.558 fr, 88.

CHAPITRE III

Profits et Pertes : 903.961 fr. 44.

Comprenant :

Reports de l'exercice 1911..................	1.206 05
Bénéfices disponibles de l'exercice 1912....	902.755 39

Les bénéfices disponibles de l'exercice 1912 sont en augmentation de 131.797 fr. 32 sur l'exercice précédent.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Doit

Amortissements sur obligations : 7.500 francs.

Amortissements généraux : 954.521 fr. 30. — Nous avons, comme de coutume, fait figurer au compte de Profits et Pertes le détail des amortissements et des dépréciations que votre conseil a fait subir aux divers

chapitres de l'actif, en s'autorisant des prescriptions de l'article 40 des statuts.

Solde en bénéfices : 902.755 fr. 39.

Avoir

Les Profits industriels, commerciaux et divers, déduction faite des frais généraux, des frais de négatifs, des dépréciations sur stocks et des créances douteuses, se sont élevés à 1.864.776 fr. 69. Si l'on en déduit les amortissements dont il est parlé plus haut. 962.021 fr. 30, on obtient les bénéfices disponibles, 902.755 fr. 39, de l'exercice 1912.

Les fonctions de vos administrateurs viennent à expiration aujourd'hui même.

Vous aurez, en conséquence, à procéder au renouvellement entier du conseil d'administration ; les administrateurs sortants sont rééligibles.

Ils se représentent tous à vos suffrages, à l'exception de M. Joseph Vallot qui a pris, à notre vif regret, la détermination de se retirer, son état de santé le tenant éloigné de Paris. Nous recommandons à vos suffrages, pour le remplacer, M. le lieutenant-colonel Rimailho, dont le concours sera précieux pour notre Société.

Nous vous rappelons, messieurs, pour terminer, que vous avez à désigner vos commissaires des comptes pour l'exercice 1913 et à fixer le montant de leurs émoluments : les commissaires sortants sont rééligibles.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1912

Actif

Chapitre Ier. — Immobilisations.

Terrains	986.966 60	
Moins amortissement	121.966 60	
		865.000 »
Immeubles et constructions	2.213.743 03	
Moins amortissement	813.743 03	
		1.400.000 »
Matériel, outillage et installations diverses	1.090.259 34	
Moins amortissement	890.259 34	
		200.000 »
Mobilier et agencements en France et à l'étranger	1.104.977 18	
Moins amortissement	1.104.976 18	

Chap. II. — Actif réalisable :

Caisses et banquiers		2.263.525 28
Effets à recevoir		143.281 14
Débiteurs divers		1.026.602 10
Produits fabriqués		933.585 14
Matières premières et produits en cours de fabrication		729.384 41
Négatifs		1 »
Comptes courants des filiales		309.675 52
Titres en portefeuille	627.050 »	
Moins amortissement	154.831 81	
		472.218 19

Chap. III. — Comptes divers :

Frais de constitution	1 »
Fonds de commerce	1 »
Brevets et licences	1 »
Prime de remboursement et frais d'émission des obligations émises	1 »
Total de l'actif	8.343.277 78

Passif

Chapitre Ier. — Engagements sociaux.

Capital		3.000.000 »
Réserve légale		120.439 92
Réserve spéciale		750.000 »
Fonds de prévoyance		950.000 »
Amortissements sur obligations		7.500 »
Chap. II. — Engagements envers les tiers.		
Obligations émises	1.000.000 »	
Obligations remboursées	7.500 »	
		992.500 »
Fournisseurs, entrepreneurs et créditeurs divers		1.577.812 27
Coupons à payer, obligations à rembourser		41.064 15
Chap. III. — Profits et Pertes.		
Report de l'exercice 1911		1.206 05
Profits industriels, commerciaux et divers	1.864.776 69	
Moins amortissement	962.021 30	
		902.755 39
Bénéfices disponibles de l'exercice 1912		902.755 39
Total du passif		8.343.277 78

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Doit

Amortissements :

Sur obligations	7.500 »
Sur immeubles et constructions	248.249 50
Sur matériel, outillage et installations diverses	208.890 87
Sur mobilier et agencements en France et à l'étranger	435.208 93
Sur prime de remboursement et frais d'émission des obligations	62.172 »
Solde	902.755 39
	1.864.776 69

Avoir

Profits industriels, commerciaux et divers	1.864.776 69
	1.864.776 69

LA DISCUSSION

. . . .

LES RESOLUTIONS

Aucun actionnaire ne demandant plus la parole, M. le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont approuvées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires chargés de la vérification des comptes de l'exercice

écoulé, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du conseil, le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1912, tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus et décharge de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les propositions du conseil d'administration concernant les réserves et amortissements et la répartition des bénéfices sociaux.

En conséquence, elle fixe à 10 fr. par action et à 24 fr. par part bénéficiaire, le montant du dividende de l'exercice 1912, impôts établis par les lois de finance à déduire.

Ce dividende sera mis en paiement le 10 mai prochain.

Troisième résolution

L'assemblée nomme administrateurs de la Société, pour une durée de six ans, sauf l'effet du renouvellement partiel prescrit par l'article 18 des statuts : MM. Azaria, Gaumont, Bariquand, Chassaigne-Goyon et Rimailho et elle fixe, conformément à l'article 26 des statuts, à 15.000 fr. le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme MM. Boussard et Charton commissaires pour l'exercice 1913, avec faculté d'agir l'un à défaut de l'autre, conformément à l'article 27 des statuts, et maintient leur rémunération au même chiffre que précédemment.

Cinquième résolution

L'assemblée donne acte aux administrateurs de leurs déclarations en ce qui concerne les opérations faites avec la Société des Etablissements Gaumont, par les établissements dans lesquels ils sont intéressés.

Elle accorde à nouveau aux adminitrateurs l'autorisation prescrite par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, sous les conditions fixées par cette loi.

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Le bureau de l'assemblée ordinaire est maintenu.

Il est donné lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire pour vous soumettre un projet de rachat des parts bénéficiaires de notre Société et d'augmentation de capital social comme conséquence de ce rachat.

L'artile 41 des statuts de la Société contient, au point de vue de ce rachat, les dispositions suivantes :

« La Société pourra toujours racheter les parts bénéficiaires et tous les droits y attachés.

« Ce rachat ne pourra s'opérer qu'en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire, composée comme il est dit article 37, et les effets de ce rachat remonteront au jour de l'ouverture de l'exercice social pendant le cours duquel cette mesure aura été décidée.

« A moins d'accord avec les porteurs de parts, ou les représentants de toute association qu'ils auraient formée, le prix de ce rachat, s'il vient à s'opérer, sera fixé pour chaque part à vingt fois son revenu moyen annuel, calculé sur tous les dividendes annuels répartis, non compris le moins élevé, sans toutefois que ce prix puisse être inférieur à 200 fr. par part. »

Nous avons jugé qu'il était de l'intérêt de la Société de procéder dès maintenant à ce rachat, et, tenant compte des idées exprimées par quelques-uns de vous dans les assemblées tenues en 1911 et 1912, nous en avons arrêté le conditions d'accord avec MM. Gaumont et Bariquand, administrateurs de la société civile formée entre les propriétaires de parts bénéficiaires.

Cet accord, signé le 19 mars dernier sous réserve de votre approbation, a été ratifié par l'assemblée générale des propriétaires des parts bénéficiaires qui a eu lieu le 4 avril courant.

1° Le prix du rachat est fixé à 402 fr. par part bénéficiaire.

Ce prix a été calculé conformément à la lettre des statuts, en ne considérant que les dividendes répartis, c'est-à-dire en écartant l'exercice qui n'a donné lieu à la répartition d'aucun dividende et en déduisant le dividende réparti le moins élevé.

2° Pour pourvoir au paiement du prix du rachat, le capital social doit être augmenté de 1.000.000 de francs par la création de 10.000 actions nouvelles de 100 fr.

chacune portant jouissance du 1er janvier 1913, émises à 225 fr., payables en espèces en souscrivant.

3° Afin de permettre aux propriétaires de parts bénéficiaires de rester dans la Société, s'ils le désirent, il leur est accordé un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles dans la mesure de deux actions pour chaque part bénéficiaire.

Cette convention a déjà reçu l'approbation de la Société civile des parts bénéficiaires, ainsi qu'il résulte de la délibération prise le 4 avril 1913 par l'assemblée générale des propriétaires de ces parts. Si vous donnez la vôtre, ainsi que nous vous y convions, elle sera définitive.

Vous aurez, comme conséquence, à décider l'augmentation du capital social et à apporter aux statuts les modifications qu'entraînent cette augmentation et la suppression des parts. Nous vous proposons de ne pas vous borner à ces modifications et de faire disparaître des statuts toute la partie de l'article 6 relative aux apports et les « dispositions transitoires » aujourd'hui sans intérêt au point de vue des statuts proprement dits.

Nous soumettons, en conséquence, à votre approbation les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée, après en avoir entendu la lecture, approuve la convention passée le 19 mars 1913 entre la Société des Etablissements Gaumont et la Société civile des parts bénéficiaires de la Société des Etablissements Gaumont, aux termes de laquelle la Société des Etablissements Gaumont rachète les cinq mille parts bénéficiaires qui ont été créées par l'article 41 de ses statuts, sous diverses conditions indiquées en ladite convention et moyennant le prix de 402 fr. par part bénéficiaire, soit au total 2.010.000 fr.

En conséquence cette convention, qui a été approuvée par l'assemblée générale des propriétaires de parts bénéficiaires de la Société tenue le 4 avril 1913 est définitive.

Ce rachat aura lieu au moyen des fonds provenant de l'augmentation du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le capital social sera augmenté de 1.000.000 de francs et, en conséquence porté à 4.000.000 de francs, divisés en 10.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune, qui seront émises à 225 francs et qui seront à souscrire et à libérer en espèces intégralement au moment même de la souscription.

Ces actions porteront jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 1913, point de départ de l'exercice actuellement en cours. Elles donneront droit, en conséquence, à l'intégralité du dividende dudit exercice, quoique leur libération soit postérieure à son point de départ et seront ainsi entièrement assimilées aux actions anciennes à partir du jour du détachement du coupon de l'exercice clos le 31 décembre 1912.

Ces actions seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

Un droit de préférence à la souscription de deux actions nouvelles par chaque part bénéficiaire, à charge par eux d'user de leur droit de préférence dans les quinze jours de l'avis qui leur en sera donné par une insertion dans un journal d'annonces légales de Paris.

Les actions non souscrites par les porteurs de parts bénéficiaires, par suite du non-exercice ou de l'exercice partiel de leur droit de préférence, sont réservées aux

actionnaires actuels de la Société, dont les souscriptions seront servies au prorata du nombre de titres possédés par eux et éventuellement au prorata des titres demandés, s'il restait des titres encore disponibles après cette seconde répartition.

Le conseil d'administration arrêtera le mode d'exercice du droit de préférence et les autres conditions de l'émission, recevra les versements, fera la déclaration notariée de souscription et de versement, ou donnera toutes délégations à cet effet et remplira toutes les formalités nécessaires pour la régularisation de cette augmentation de capital social.

Troisième résolution

L'assemblée, sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital décidée par la résolution qui précède, déclare apporter aux statuts de la Société les modifications suivantes qui auront leur effet à dater du jour de l'assemblée qui vérifiera et reconnaîtra la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement concernant ladite augmentation de capital.

TITRE II

Le mot « Apport » est supprimé de la rubrique du titre II.

Article 6

Les dispositions de l'article 6 concernant les apports sont supprimées. Cet article sera, en conséquence, conçu dans les termes suivants :

« Art. 6. — Le fonds social est fixé à 4.000.000 de francs et divisé en 40.000 actions de 100 francs chacune. »

Article 37

Les mots « Le rachat des parts bénéficiaires », qui terminent le troisième alinéa de l'article 37 sont supprimés.

Article 41

La partie finale du 6e alinéa de l'article 41 est modifiée comme suit :

Ancien texte

« Le surplus des bénéfices sera ensuite réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration ; 50 % aux actions par part égale ; 40 % à la société apportante ou à ses ayants droit. »

Nouveau texte

« Le surplus des bénéfices sera ensuite réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration ; 90 % aux actions par part égale. »

Les sept alinéas suivants relatifs aux parts bénéficiaires sont supprimés purement et simplement.

La partie de l'article 41 ainsi supprimée commence par les mots : « Les droits ainsi attribués... » et finit par ceux-ci : « La faculté de rachat sera inscrite sur les titres. »

Article 44

Le dernier paragraphe de l'article 44 est modifié comme suit:

Texte ancien

« Après l'extinction du passif et le remboursement du montant libéré et non amorti des actions, tout le surplus de l'actif provenant de la liquidation constituera des bénéfices et sera réparti : à concurrence de 60 % aux actions ; à concurrence de 40 % aux parts bénéficiaires. »

Texte nouveau

« Après l'extinction du passif et le remboursement du montant libéré et non amorti des actions, tout le surplus de l'actif provenant de la liquidation constituera des bénéfices et sera réparti aux actionnaires au prorata du nombre de leurs actions. »

Dispositions transitoires

Toute la partie finale des statuts, ayant pour titre « Dispositions transitoires », est supprimée.

Nouvelle Société

BATIGNOLLES-CINEMA

Société anonyme en formation

au capital de 200.000 fr.

MM. les actionnaires de la Société anonyme *Batignolles-Cinéma*, en formation, ont été convoqués en deuxième assemblée générale constitutive, à Paris, rue Laffitte, n° 51, le mardi 29 avril 1913, à 5 heures.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du rapport du commissaire sur les apports en nature et sur les avantages particuliers stipulés aux statuts ; vote sur les conclusions de ce rapport (qui, imprimé, est tenu à la disposition des actionnaires, à Paris, 51, rue Laffite).

2° Nomination des administrateurs ;

3° Nomination d'un ou de plusieurs commissaires chargés de faire un rapport sur les comptes du premier exercice social ;

4° Approbation des statuts et constitution définitive de la Société ;

5° Vote sur toutes autres propositions accessoires.

Le fondateur.

Cession de Droits sociaux

Première publication.

Suivant acte sous seings privés, en date à Paris, du 20 février 1913 ; enregistré le 17 avril 1913, par le receveur qui a perçu les droits ;

Intervenu entre :

1° M. Adolphe Bernard, industriel, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 54,

D'une part,

2° M. Emile Cottereau, demeurant à Paris, rue de Villeneuve, 1 ;

3° Et *a*) Mme Eugénie-Marie Leleux, sans profession, demeurant à Paris, rue de Rome, 149, épouse survivante de M. Ferdinand Cahen, décédé à Nice, le 5 avril 1912 ;

b) Mme Sarah Cahen, épouse de M. Jules Ramelet, horticulteur, avec lequel elle demeure à Bois-Colombes, rue Victor-Hugo, 83 ;

c) Mme Fany-Jane Cahen, épouse de M. Louis-Eugène Bernard, pharmacien, avec lequel elle demeure à Saint-Germain-en-Laye ;

d) Mme Céline-Marcelle Cahen, épouse de M. Luther-Victor-Maurice Nicolas, docteur en médecine, avec lequel elle demeure à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 127,

D'autre part ;

Mmes Ramelet, Bernard et Nicolas, sœurs germaines, issues du mariage de M. Fernand Cahen avec Mme Lucie Klotz, sa première épouse, héritières chacune pour un tiers, de leur père ;

Ont cédé, vendu et abandonné à :

M. Adolphe Bernard, industriel, susnommé,

Tous les droits leur appartenant dans la Société *A. Bernard et Cie*, société commerciale en nom collectif à l'égard de M. Bernard et en commandite simple à l'égard de MM. Cottereau et Cahen, constituée suivant acte sous seings privés, en date du 15 mai 1907,

Pour une durée de 10 années, avec siège social à Paris, rue des Pyrénées, n° 68-70,

Ladite société modifiée par acte du 20 janvier 1911, ayant pour objet notamment l'exploitation des projections lumineuses par tous appareils, notamment par le cinématographe.

Et ce, au prix, charges, clauses et conditions portées audit acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 20 février 1913.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours, au plus tard, de la deuxième publication, à Paris, en l'étude de Me Louis Manteau, rue Caumartin, 60, où élection de domicile a été faite à cet effet.

Pour avis.

A. BERNARD.

Vente

Suivant acte sous signatures privées, en date à Paris du 12 avril 1913,

M. André-Constant Pavie, directeur-propriétaire du Concert Music Hall « *Fantasio* », demeurant à Paris, boulevard Barbès, 78, a vendu à M. Ernest-Louis Pacra, propriétaire de théâtres, concerts, cinématographes, demeurant à Paris, avenue des Gobelins, n° 58,

Le fonds de concert music hall, connu sous le nom de : « *Fantasio* », que M. André-Constant Pavie exploite à Parie, boulevard Barbès, 96.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, dans les dix jours qui suivront la présente publication, et seront reçues au cabinet de M. G. Amouroux, à Paris, boulevard Beaumarchais, 14.

G. AMOUROUX. (6806)

(*Affiches Parisiennes* 23 avril 1913.)

Faillites

Dame Blin (Eugénie-Marie-Joséphine Nourry), épouse contractuellement séparée de biens de Michel Blin, exploitant un cinématographe, à Neuilly-sur-Seine (Seine), rond-point de la Porte-Maillot, 14 *ter*, demeurant à Paris, rue Saint-Appoline, 4. Le 28 courant à 11 heures. (N° 23633 du greffe).

Petites affiches (22 avril 1913.)

MARQUES DE FABRIQUES

SUÈDE

Marques publiés en février-mars 1913

PHOTOGRAPHIE

Cellofix. — Kraft et Steudel Hebrik Photographischer Papiere Gesellschaft mit beschränkter Haftung Dresden (Tyskland).

Neoptimus. — Westanhoff et Co, Hannover (Tyskland).

Milno. — Emil Noven Fotografiska Artiklar firma Tingsryd.

PAPIERS ET PLAQUES PHOTOGRAPIQUES

Senol. — Chemische Fabrik auf Actien (vorm. E. Schering), Berlin.

CINÉMATOGRAPHIE

Polar. — Aktiebolaget Nordiska-Filmfabriken Stockholm.

Roda Kvarn. — Aktiebolaget Svenska Biografteatarn Kristianstad.

Phoenix. — Aktiebolaget Nortiska-Filmsfabriken Stockholm.

LUXEMBOURG

Marques publiées en février-mars 1913

PHOTOGRAPHIE

Ex litteris. — Jos Mayer, à Hohenaschau.

CINEMATOGRAPHIE

Monofilm. — Charles Delac, à Paris.

Rok. — Compagnie Générale de Phonographes, Cinématographes et Appareils de Précision, à Paris.

FRANCE

Marques publiées en décembre 1912 et janvier 1913

PHOTOGRAPHIE

Actiso. — M. Krauss (Eugène), 18 et 20, rue de Naples, à Paris.

S. F. N. G. — Société Française des Nouvelles Galeries réunies, 66, rue des Archives, à Paris.

Blak. — M. Pouchain (Adolphe), 285, cours Gambetta, à Lyon.

Cunctator. — M. Echard (Jules), 25, rue Mélingue, à Paris.

Actinic. — La Lumière artificielle, 69, rue d'Amsterdam.

CINÉMATOCRAPHIE

Cosmopolitan. — M. Wolff (Ferdinand), 10, rue Laffitte, à Paris.

Palaceum. — M. Schram dit Sekram'soon (Charles), rue Trévise, 30, à Paris.

Messter Film. — Société Messters Projection G. m. b. H. Blücherstrasse, 32, Berlin.

MACHINES PARLANTES-PLAQUES

Arion. — Société Française des Photographies Arion, 18 et 20, rue du Faubourg-du-Temple, à Paris.

OPTIQUE

Ex ever Licht. — MM. Guy-Buffard (Henri) et Morez.

Communiqué au *Courrier Cinématographique* par l'Agence de Brevets et Marques de Fabrique JACQUES GEVERS & Co, à Anvers, rue Saint-Jean, 70.

du Canal Catherine, centre mondain de la ville, la jeune femme ressentit un étrange malaise.

Son cœur se mit à battre violemment ; une bouffée de chaleur lui monta à la tête et il lui sembla que quelqu'un, un être lointain, l'appelait d'une voix de détresse et d'angoisse.

Le malaise passa... la jeune femme leva sa coupe de champagne, avec un sourire qui fit étinceler la nacre de ses dents...

Le même jour, à la même heure, dans l'appartement de Jean Morère, un drame intime déroulait une à une ses scènes douloureuses...

La petite Jeannette, rentrée de promenade, se plaignit tout à coup d'un violent mal de tête et, comme l'enfant accusait un commencement de fièvre, le père manda un docteur.

Il était déjà tard quand le praticien arriva ; la petite avait été couchée, mais le délire la prenait.

Quelque temps auparavant, passant au parc Monceau avec son père, elle s'était arrêtée devant une dame qui, assise, embrassait sa petite fille avec passion. Les deux enfants s'étaient saluées et la petite fille avait dit à Jeannette, en désignant Jean :

— C'est votre papa ?

— Oui.

— Et votre maman ?

— Je n'ai pas de maman, avait répondu Jeannette, avec un grand air triste. Alors, la dame s'était levée et avait embrassé la fillette, sur laquelle cette scène avait fait une grande impression. Depuis ce jour, son humeur, naturellement un peu chagrine, s'était encore assombrie et le premier malaise avait suivi.

Penché sur le chevet de la petite malade, le docteur hoche la tête : le mot terrible de méningite est sur ses lèvres, mais il ne le prononce pas... Le père est là, la sueur de l'épouvante au front...

Tout à coup, l'enfant se soulève sur son lit, et la voix changée, passée à cet étrange diapason que donnent certaines maladies, elle crie, les bras tendus dans le vide où plonge son regard :

— Maman ! Maman !

Le père, qui souffre doublement, ne résiste pas. Sur le conseil même du docteur, il quitte la chambre. Mais, dans le grand salon où se réfugie sa détresse, le portrait de la fugitive est là, avec son sourire stupide, son attitude de belle bête, coquette et cruelle... L'homme grondant passe devant lui ...

A travers la porte, la voix de la fillette arrive encore :

— Maman ! Maman !

Alors, fou, dans un accès de rage dont il ne voit ni l'inutilité ni la bassesse, il se jette sur le portrait qu'il lacère avec un coupe-papier...

Le docteur Argueil écrit encore :

> *Le docteur observa que la montre, sur laquelle il calculait la vitesse du pouls de la petite malade, marquait MINUIT TRENTE-CINQ, au moment où il entendit le bruit de la lacération de l'effigie.*

Dans le grand restaurant du Canal Catherine, au milieu des rires, dans la langueur des valses tziganes, Lucienne mène le branle... Mais tout à coup, elle s'arrête ; ses jambes fléchissent, — il lui semble encore qu'on l'appelle de là-bas, de très loin... Ses yeux s'emplissent d'horreur ; elle pousse un cri étouffé et s'écroule.

Il est minuit 35.

C'est ce qu'affirme le rapport du docteur Argueil qui se termine ainsi :

> *Et, à Saint-Pétersbourg, les rapports consignent que, dans la même nuit, l'artiste succomba d'un afflux de sang au cœur, sous le coup d'une émotion inexpliquée, trop violente, à MINUIT TRENTE-CINQ, en tenant compte des différences d'heure des deux capitales.*

Le docteur signe, pose son porte-plume et songe...

Répertoire Cinématographique

Adresses Artistiques

Artistes Dramatiques

Mme Abélard, 4, rue Louis-Besquel, à Vincennes (Seine), artiste dramatique.
M. Abélard, 4, rue Louis-Besquel, à Vincennes (Seine), artiste dramatique.

Agences

E. Duhem, Imprésario, 6, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Artistes Lyriques

Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Attractions

Baronet, 10, rue de Tannebourg, Le Perreux (Seine). (La Poupée Electrique).

Chefs d'Orchestres

O. Bozzi. Cinéma rue Rochechouart, 66, Paris.
— Cinéma rue Saint-Charles, 72, Paris
— Café des Princes, bd Montmartre, 10, Paris.
— Brasserie Nicolas, place de la Nation, Paris.
Louis Suès, 104, Boulevard Rochechouart, Paris.
P. Mendez, 15, rue Lebon, Paris (XVIIe).

Coloristes

Mlle Montas, 27, rue Saint-Sulpice, à Paris.

Impresarios Artistiques

D. G. Dalos, 66, passage Brady, Paris.

Musiciens

Pianistes

Adresses Industrielles

Achat de Résidus Photographiques

Pichereau et Cie, 62, rue de Turenne, Paris.

Appareils Cinématographiques

Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Prévost, 54, rue Philippe-de-Girard, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Debrie, 111, Rue Saint-Maur, Paris.
H. Ernemann, 9, Cité Trévise, Paris.

Accessoires et Matériel Divers

Blériot, 187, rue du Temple, Paris.

Appareils de Photographies

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Appareils de Sécurité contre l'Incendie,

Desmettre et Térasse, 121, rue de l'Epaule, Roubaix, Nord.

Assurances, Incendie, Vie, Accidents

Duchemin, Inspecteur général, 39, rue du Montcenis, Paris (XVIIIe).

Calicots

Marius Jubin, peintre, 98, rue de Montreuil, Paris.

Chalumeaux Oxyacétyléniques

Radio Ciné, 53, rue Blanche, Paris.

Charbons pour Lampes à Arc

Eric Boussuge, Société Anonyme Electrocarbon, 21, rue Réaumur, Paris.

Condensateurs

Ch. Laviolette, 8, rue Haxo, Paris (XXe).
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, rue Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.

Convertisseurs Electriques

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tel. 952-23.

Editeurs de Films

Pathé Frères, 14, rue Favart, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue St-Roch, Paris.
Raleigh et Robert, 16, rue Ste-Cécile, Paris.
Biograph, Kalem, Lubin. Représent., M. Sprécher, 37, rue de Trévise, Paris.
Edison 64, rue de Cormeilles, Levallois-Perret.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Exclusif-Film, 105, rue St-Lazare, Paris.
Essanay Film, Pharos. Représentant, M. Janin, 17, rue Grange-Batelière.
Westinghouse Cooper Hewit Co Ltd (the), 11, r. du Pont, Suresnes (Seine).
Itala-Film, Bison 101, Reliance. Représentant, M. Hodel, 3, rue Bergère, Paris.
Durckel, 9, place de la Bourse, Paris.

Enseignes et Décorations lumineuses

Standard Signs, 7, faubourg Montmartre, Paris.

Extincteurs

Extincteur automatique Français système, Ch. Blon, 17, rue des Messageries, Paris.

Fauteuils automatiques pr Cinés et Théâtres

L. Marchand, 4, rue Hubert, La Varenne Saint-Hilaire, Seine.

Fauteuils

Maison Brocheriou et Cie, 137, r. Lafayette, Paris.

Gramophones et Phonographes

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Groupes Electrogènes

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Imprimeurs

Barroux, 18, rue Saint-Sauveur, Paris. Tél. 266-64.
Louchet, Picard, de Cooman et Cie, 17, passage Kuszner, Paris. — Téléphone 401-19.
Rincheval et fils, imprimeurs, 20 bis, rue de Paris, Saint-Denis (Seine). Spécialités pour théâtres, cinémas et cirques.

Journaux Corporatifs

Le Courrier Cinématographique, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. 456-33.

Lampes à Arcs

Lampes à Incandescence

E. Grandjean, 21, boulevard de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.

Locations de Films

Pathé Frères, 104, rue de Paris, Vincennes-Seine.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris
Brochier, 12, rue Moustier, Marseille.
Bonaz, 17, rue de Lancry, Paris.
Brémond, 14, rue Poissonnière, Paris.
Aubert, 19, rue Richer, Paris.
Aubert, 70, rue de Paris, Lille.
Aubert, 26, rue de Châteauredon, Marseille.
Aubert, 14, rue Victor-Hugo, Lyon.
L. Aubert, 8, rue Bayard, Toulouse.
Aubert, 17, Avenue du Roi, Bruxelles.
Comptoir International de Cinématographie, 140, rue de Cologne, Bruxelles.
Société Internationale Cinématographique, 5, rue de Provence, Paris.
Société Générale des Cinématographes et Films Roux et Cie, 3, rue Larochelle, Paris.
Agence Cinémato, 27, rue de Paradis, Marseille.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Rouchy et Donès, 31, Bd. Bonne-Nouvelle, Paris.
Gallia-Cinéma, 53, rue du Temple, Paris.
E. Tisson, Cinéma-Comptoir, 30, rue de l'Académie, Marseille.
Comptoir Cinématographique, 58, rue de Paris, à Lille.
Comptoir International de Cinématographie, 11-13, Parvis Saint-Maurice, Lille.
Bérenger, 38, rue Tapis-Vert, à Marseille.
Union des Editeurs, 17, Faubourg Montmartre, Paris.
Etoile-Cinéma, 39, r. des Petits-Carreaux, Paris.

Location de Postes complets

Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Gallia-Cinéma, 53, rue du Temple, Paris.

Mobilier de Salles de Spectacles

Veuve Martin et G. Pebeyre, 13, Boulevard de Belleville, Paris.
Wessbecher, père et fils, 59 à 67, rue Grange-aux-Belles, Paris (Xe).

Objectifs

Etablissements J. Demaria, 35 rue de Clichy, Paris.
Fleury-Hermagis, 18, rue Rambuteau, Paris.
Margot, Cie Industrielle d'Optique, 3, r. Dieu, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Louis Feuillet, 60, rue Botzaris, Paris.
Optique Réunie, 33, rue Emile Zola, Pré St-Gervais Seine.

Orgues, Harmoniums

Pellicules

Pianos

Plaques Photographiques

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.

Ventilateurs

E. Grandjean, 21, bd de Grenelle, Paris. Tél. 745-33
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Appareils de Synchronisme

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

Secours contre l'Incendie

Fournier et Dezandée, 72, rue de Bondy, Paris.

Travaux Cinématographiques à façon

Alter Ego, 218, boul. Bineau, Neuilly-sur-Seine
« La Laborieuse », 93, rue Villiers-de-l'Isle-Adam Paris. Tél. Roquette 62-70.

Adresses Professionnelles

Directeurs

J. Ferret, 66, rue Rochechouart, Paris.

Propriétaires de Cinémas

Meillat et Hanhart, Nouveau Cinéma, 125 rue Ordener, Paris.

Architecte spécialiste

Garnier, 13 *bis*, rue Alphonse-Daudet, Paris, reçoit mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

Bonisseurs

Bruisseurs

Caissiers et Caissières

Conférenciers

Dessinateurs

Électriciens

Ch. Borzecki, Installations spéciales cinématographiques, 27, rue Bouchardon, Paris.

Mécaniciens

Metteurs en Scènes

M. Abélard, 4, rue Louis-Besquel, Vincennes.

Opérateurs de prises de Vues

Opérateurs Projectionnistes

Foliot, 65, quai de Valmy, Paris.

Photographes

Brezinski, 6, rue du Donjon, Vincennes, Paris.

Photograveur

M. Demoulin, 118, rue de Vaugirard, Paris.

Réparation d'appareils cinématographiques

Vénat, 95, faubourg Saint-Martin, Paris. Pièces détachées de tous systèmes.

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 54, rue Etienne-Marcel, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue St-Martin, Paris. (1037-89).
Syndicat des Loueurs et Exploitants de films Cinématographiques et des Industries qui s'y rattachent pour le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social, 39, rue de Tournai, Lille.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, Paris, France.
Association Belge du Cinéma, 15, place Brouckère, Bruxelles.
Syndicat des Exploitants de la Côte d'Azur, 3, rue Paganini, Nice.
Syndicat des Exploitants du Sud-Est, 39, rue de l'Arbre, Marseille.
Union Professionnelle des Exploitants de Cinémas Belges, 1, boul. Anspach, Bruxelles (Belgique

LES NOUVEAUTÉS

Présentées les 28 et 29 Avril 1913

Agence Générale Cinématographique
16, rue Grange-Batelière.

Eclair. *Vers le pardon*, drame, 2 aff. 810
Willy et le Paysan pauvre, comique aff. 172
Gavroche soigne son estomac, comique, affiche 180
Séville, plein air 94
Eclipse. *L'Automne d'une femme*, drame, 2 affiches 615
L'Andalousie, voyage 113
Black ne veut pas faire de mal à son maître, comiq. 114

M. L. AUBERT
Compagnie Générale du Cinématographe
19, rue Richer, Paris
LIVRABLE LE 16 MAI

Nordisk. *Sang bohémiens*, dr. affiche 836
Cines *L'homme mystérieux*, drame policier, affiche 766
— *Les souliers de Patachon*, comique, affiche. 90
— *Le comble de l'élégance*, comédie, affiche.... 375
Hepworth. *La fille de la fabrique*, comédie affiche. 276
Sascha-Film. *Un tour dans les Dolomites*, plein air 205
Solax. *Une grande découverte*, comédie, affiche... 232

M. De RUYTER
11, rue de Monthyon, Paris
LIVRABLE LE 16 MAI

Pasquali et Cie. *Le Champagne de Polidor*, comique, affiche 180
Savoia. *Un Drame en campagne*, drame affiche.... 286
Scapin agent de police, comique 163
Au Pays des rêves, plein air 143
Scapin reçoit un cadeau de sa tante 129

EDISON
59, rue des Petites-Ecuries, Paris
LIVRABLE LE 16 MAI

Extraction des bateaux naufragés 111
Le Récit du Moine 306
Une Mission diplomatique 320

Agence HARRY
22, rue Baudin, Paris
LIVRABLE LE 16 MAI

Par dessus les Mers, drame, grande affiche 781

M. Charles HELFER,
16, Rue Saint-Marc, Paris
LIVRABLE LE 16 MAI

Fleur de péché, grande affiche 518
Robinet plante un clou, affiche 155
Papa Libertin, affiche 490
Les trois Lacs 116
Selig. *Mariage d'amour*, affiche 315
Vitascope. *Le Diable vert*, grande affiche 990

M. Paul HODEL
3, rue Bergère, Paris
LIVRABLE LE 16 MAI

Itala. *Les sourires d'un couchant*, drame affiche.. 701
Le Barbier du Régiment, réédition, comique, affiche 114
Broncho. *Sa femme*, drame, affiche 628
Keystone. *Querelles de ménage*, comique, affiche... 147

Agence LADEWIG
6, rue du Conservatoire, Paris

Union. *Délivrée*, drame sensationnel 675

Société des Phonogr. et Cinématogr. LUX
32, rue Louis-le-Grand, Paris
LIVRABLE LE 16 MAI

Maître Honorat, notaire, drame, affiche 508
Zizi, mari d'une Rebouteuse, comique affiche 106
De Pau à Cauteret, plein air 126
Aquila. *La Reine de l'or*, drame, affiche 995

SALES AGENCY
M. R. Sprécher, représentant
37, rue Trévise, Paris
LIVRABLE LE 23 MAI

Thanhouser. *Le secret de la Folle*, drame 611

LIVRABLE LE 6 JUIN

Biograph. *Le remords*, drame 311
La source du bonheur, comique 150
Lubin. *L'art et l'honneur*, drame sensationnel.... 114
Un heureux hasard, drame 313
Kalem. *Le Traître*, drame du Far-West 311
Le gardien de Sally, comédie 185

VITAGRAPH
15, rue Sainte-Cécile, Paris
LIVRABLE LE 16 MAI

Pierrot et Colombine, comédie, drame, affiche 312
Le pot de peinture, comédie, affiche 198
L'Enfant du Millionnaire, comédie, sensationn. aff. 313
Le Poignard, tragique, affiche 290
Le vieux grognard, militaire, affiche 224
Justice finale, drame, affiche 314

Vues présentées au CONSORTIUM,
18, Rue du Faubourg du Temple, Paris

N. B. — La projection des nouveautés au *Consortium* a lieu sous les auspices du *Syndicat Français des Directeurs de Cinémas*. M. Marchal est délégué pour assurer le service, lundi prochain 5 Mai, et M. Colomiès, mardi 6 Mai.

On commencera à 1 h. 1/2 précises. MM. les Acheteurs, Loueurs, Exploitants et Représentants sont priés de vouloir bien tenir compte des exigences inhérentes à l'importance des programmes présentés et d'être là à l'heure.

Société des Etablissements GAUMONT

57, rue Saint-Roch, Paris

PROGRAMME N° 22

Le coup de sonnette, drame, agrandissement.... 300
Léonce poète, comédie, agrandissement........... 315
Calino et la voyante, comique............ 137
Les chefs-d'œuvre de l'architecture Asiatique, documentaire 90
Coin de forêt, panorama............ 75
Bout de Zan et le chien de police, comique, affiche 270
La chaleur du foyer, drame............ 260

DE LA SÉRIE DES GRANDS FILMS ARTISTIQUES GAUMONT

Paris-Saint-Pétersbourg minuit 35, drame, agrandissement 295

Société PATHÉ Frères

Vente, 14, rue Favart, Paris

Location, 104, rue de Paris, Vincennes

PROGRAMME N° 14

Film Russe. *Le Mystère de la rue Donskaya*, drame 625
Hollandsche Film. *Les Frères ennemis*, affiche.... 245
American Kinema. *Gwendoline* 250
Belge Cinema Film. *Les sabots de Mme Favart*, comédie coloris 235
S. C. A. G. L. *Zaza*, affiche............ 550
S. C. A. G. L. *Le fiancé d'une autre*, comédie, aff. 375
André Deed. *Boireau spadassin*, comique, affiche.. 115
Nizza. *Le truc du Chemineau*............ 110
Comica. *Le Bazar mystérieux*, scène à trucs........ 100
Film Biblique. *Rebecca*, affiche............ 315
L'anatomie des plantes, vulgarisation scientifique 160
American Kinema. *Elevage de coqs de combat à Cuba*, plein air 125
Imperium Film. *Sur le Bosphore*............ 175

PETITES ANNONCES

IMPORTANT STOCK de toutes marques toujours disponibles à vendre. Ecrire à Juan Sala, 38 *bis*, rue Vivienne, Paris. (52)

NOTICES ILLUSTRÉES de *PÈRE*, grand format, absolument indispensables pour assurer la publicité méthodique et fructueuse de ce film sensationnel de la Société Itala, sont mises en vente à 3 fr. 50 le cent, chez M. Paul Hodel, 3, rue Bergère, Paris. Lui adresser les demandes accompagnées de leur montant. (13)

EXCELLENTE ACCOMPAGNATRICE sur films ayant fort joli répertoire et grande habitude du cinéma, présentant bien, cherche situation immédiate comme pianiste (joue seule). Préférence ville d'eaux. Voyagerait. Photo et programmes. Ecrire 456, au *Courrier*. (10)

600 FAUTEUILS à vendre, accouplés par 4, par 5 et par 6, très bons et solides pour salles de spectacles et cinémas. S'adresser : Emile Desmettre, rue de l'Epeule, 121, Roubaix (Nord). (11)

SUPERBE OCCASION à saisir de suite, 150 fauteuils, entièrement neufs, dernier confort, valant 45 fr., à vendre 15 fr. pièce. Pressé. Ecrire Hodel, 3, rue Bergère. (12)

THÉATRE de premier ordre de Paris, louerait sa salle pendant Avril, Mai, Juin, Juillet et Août pour cinématographe ou autre genre d'attractions. (Cabine ciment armé, éclairage électrique de secours, aménagement moderne. Mille places.) Voir M. L'Huillier, 4, Bd St-Martin, pour visiter et traiter.

SCÉNARIOS DRAMATIQUES Ch. Pasquier, 99, rue des Couronnes. (17)

ON DEMANDE place d'opérateur dans cinéma. Ch. Pasquier, 99, rue des Couronnes, Paris 20e Arrondissement. (17)

A VENDRE Poste Cinéma Gaumont, deux éclairages, absolument neuf. Pour renseignements, s'adresser : Poste restante, C. J., Colombes (Seine). (17)

A L'ASSAUT D'ANDRINOPLE A vendre, actualité Gaumont, 124 mètres, écrire de suite Cinéma Récamier, r. Récamier, Paris.

La publicité est aux affaires ce que la vapeur est aux machines

Le Gérant : Charles LE FRAPER.

Paris. — Imp. du Centre de Paris, F. BARROUX, 58, rue Greneta.

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, "Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library" (2020-2022)

